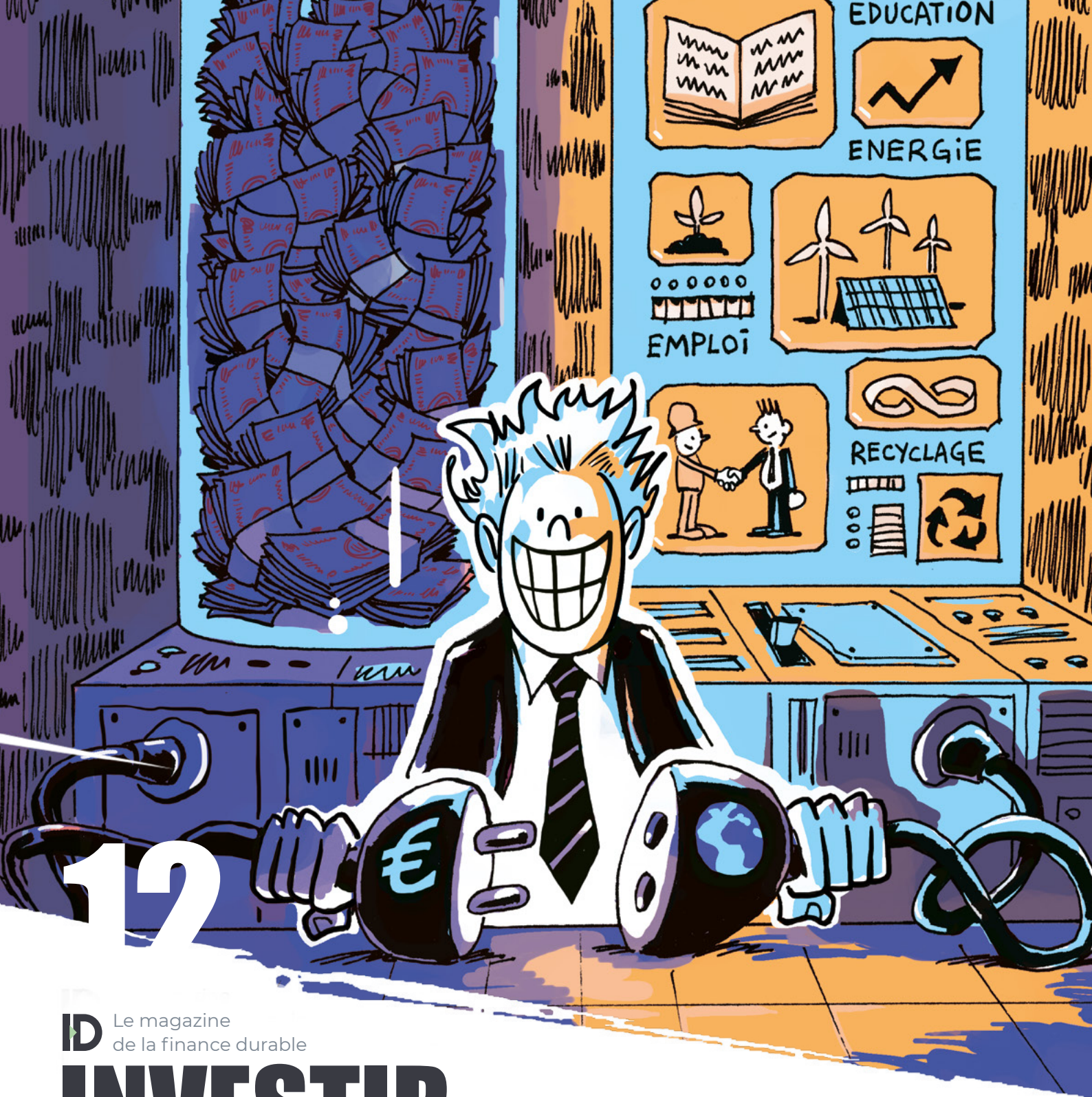




ID Le magazine
de la finance durable

INVESTIR DURABLE

LE DOSSIER

L'IMPACT, L'AVENIR DE LA FINANCE DURABLE ?

DOSSIER

**PRIVATE EQUITY ET IMPACT,
UN MARIAGE HEUREUX**

PORTRAIT

MICHÈLE PAPPALARDO :
« LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EST
UNE DÉMARCHE DE PROGRÈS SANS
FIN »

ANALYSE

INVESTISSEMENT ET CLIMAT :
OÙ EN EST LE *GREENWASHING* ?

LE « MIRAGE » DE LA FINANCE VERTE SERA BIENTÔT RÉALITÉ

Par Noam LEANDRI, secrétaire général de l'ADEME, auteur de « La finance verte » aux éditions La Découverte (août 2021)

Les financements en faveur du climat progressent fortement depuis l'Accord de Paris. Mais ils restent insuffisants pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Moins de 1% des fonds d'investissement sont alignés sur les objectifs climatiques selon une récente étude du Carbon Disclosure Project.

Quelques jours avant la COP 26 à Glasgow, un groupe d'activistes a perturbé la journée de la finance climat que j'animais à la bourse de Paris en scandant « les énergies fossiles ou notre avenir ». Ils ont raison : les banques françaises financent encore les énergies fossiles. Toutefois, comme l'a reconnu la directrice de l'ONG Reclaim Finance, Lucie Pinson, de plus en plus de banques annoncent l'exclusion de ces secteurs, à un rythme certainement trop lent.

« Les énergies fossiles ou notre avenir »

Pourtant, il ne suffira pas de ne plus financer les énergies fossiles pour atteindre nos objectifs climatiques. Il faut aussi plus d'investissements verts. La réglementation française et européenne devrait apporter un coup de fouet à partir de l'an prochain : la loi PACTE obligera les assurances à proposer au moins un fonds durable aux épargnants. L'Union européenne et la Banque centrale européenne déroulent leurs plans d'action : écolabel sur les fonds verts, lutte contre le *greenwashing*, obligation d'interroger les épargnants sur leurs préférences vertes, avantage aux projets verts dans les financements BCE..., les outils vont monter en puissance.

Pour atteindre une taille critique, la finance verte fait aujourd'hui face à trois défis. Elle doit premièrement réconcilier deux points de vue a priori antagonistes. D'un côté, les épargnants, les investisseurs et les banques veulent bien investir dans des actifs verts s'ils leur assurent le même rendement. De l'autre, les entreprises et les porteurs de projets doivent prendre plus de risque sans pouvoir offrir des rentabilités. La principale clé reste d'appliquer un prix aux biens communs, comme le carbone ou la nature, dans la durée, pour rééquilibrer les rentabilités des projets verts et marron.



©DR Noam Leandri, secrétaire général de l'ADEME

Deuxièmement, les innovations joueront un rôle clé dans le succès de la finance verte : la Place de Paris dispose pour cela d'un écosystème mobilisé de longue date et regroupé au sein de l'association Finance for Tomorrow. Il faut désormais passer à la vitesse supérieure pour produire des communs dans l'intérêt général plutôt qu'une compétition stérile entre places financières. A commencer par le déploiement de la taxonomie verte et un langage commun pour la mesure de l'impact des investissements et financements verts, autour de concepts clés comme l'additionnalité et l'intentionnalité.

Enfin, si la perception citoyenne des enjeux climatiques et environnementaux progresse, le déficit de connaissances des mécanismes à l'œuvre et des changements nécessaires en termes de modèles économiques est encore colossal. C'est aussi un obstacle pour le développement de la finance verte, qui nécessite de mobiliser tout un écosystème, des conseillers bancaires et financiers aux dirigeants d'entreprises, y compris de petites et moyennes entreprises. La finance verte doit devenir une réalité pour les épargnants. Ainsi l'éco-épargnant pourra demain exiger d'investir dans des fonds verts insuffisamment mis en avant dans les réseaux traditionnels de distribution.

On le voit, ce que certains estimaient être un mirage devient réalité sous la pression réglementaire couplée à la soif de sens des épargnants. Il reste à confirmer cette ambition dans les prochaines décisions européennes et françaises pour rester à l'avant-garde du financement de la transition écologique.

C'est un peu le terme à la mode dans l'univers de la finance durable. Historiquement lié au *private equity*, l'investissement à impact s'invite désormais de plus en plus régulièrement dans l'univers de la gestion cotée, qui se dote de ses propres leviers d'action. L'ambition est simple : générer, en plus d'une performance financière, un impact positif mesurable sur la société et/ou l'environnement.

Autrement dit, dépasser le cadre de l'investissement socialement responsable et mettre intentionnellement l'argent au service d'une transition « juste et durable » de l'économie réelle, en identifiant et en finançant des entreprises contribuant à la résolution de grands enjeux sociétaux matérialisés notamment par les ODD.

Le programme est alléchant et répond à une attente bien réelle des investisseurs, mais les défis restent nombreux, en particulier sur la partie cotée. La définition d'indicateurs de mesure pertinents et la collecte de données harmonisées auprès des entreprises notamment occupent l'attention des acteurs. En parallèle, il est essentiel de veiller à la robustesse et au sérieux des stratégies pour ne pas risquer une forme d'*impact-washing*.

EDITO

La rédaction.

RÉDACTION

Directeur de la Rédaction :

Valère Corréard

Rédacteur en chef : Max Morgene

Journalistes et contributeurs :

Noam Leandri, Max Morgene, Agathe Palaizines, Hélène Porret, Camille Prigent, Marie Vabre, l'équipe de NOVAFI.

redaction@linfodurable.fr

PUBLICITÉ

Responsable : Stéphanie Veaux

Chargées de développement :

Charlotte Gripon, Clémence Guillaume
sales@linfodurable.fr

COMMUNICATION, PARTENARIATS ET ABONNEMENTS

Responsables : Audrey Blain, Ambre Saclier

Assistants : Sophie Depinay, Lucas Laurier, Grace Tshisungu

communication@linfodurable.fr

Directeur de la publication

Damien Comélieau

Routage et diffusion

Corlet Routage chez GIS
ZI - La Quertoterie - 61800 Saint-Pierre D'Entremont

Impression

Corlet Imprimeur : ZI Rue Maximilien
Vox - 14110 Condé sur Noireau
Magazine imprimé avec des encres végétales en Offset. Sur papier Nautilus super white, 100% recyclé (160g/m² pour la couverture, et 100g/m² pour l'intérieur).

Mise en page

Carole Flies / STEREVA Communication

Illustrations

Nathanaël Mikles

Trimestriel édité par la SAS

Valdamis au capital de 123 000 euros, siège social : 59, boulevard Exelmans 75016 Paris.

ISSN : 2681-1278 | SIRET : 84302348200014

©ID (www.linfodurable.fr)

Toute reproduction, même partielle, des textes, infographies et documents parus dans ce numéro est soumise à l'autorisation préalable de l'éditeur.



JANV - MARS 2021

02 TRIBUNE

Le « mirage » de la finance verte sera bientôt une réalité

04-05 EN BREF

06-14 DOSSIER : L'IMPACT, L'AVENIR DE LA FINANCE DURABLE ?

- Les actions cotées au défi de l'impact
- Private equity et impact, un mariage heureux
- Bertrand Badré : « Il ne suffit pas de dire que l'on fait de l'ESG pour que la planète se transforme »

16-18 ANALYSE

Investissement et Climat : où en est le *greenwashing* ?

20-21 PORTRAIT

Michèle Pappalardo : « Le Développement Durable est une démarche de progrès sans fin »

22 ÇA EXISTE !

La gestion forestière durable

23 DATA/PERFS

Investir dans des projets pour allier impact et tracabilité de son épargne

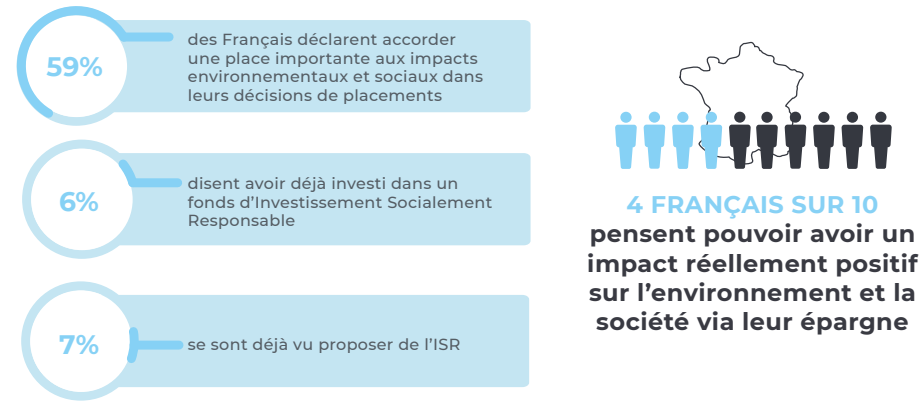


01 Moins de 1 % des fonds d'investissement alignés sur les objectifs climatiques

Sur 16 500 fonds d'investissement représentant plus de 27 000 milliards de dollars d'encours analysés, seuls 158, soit 0,5 % des actifs sous gestion, sont actuellement alignés avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, selon une étude du CDP. En face, plus de 8 000 fonds représentant 62 % des actifs affichent une trajectoire de température supérieure à 2,75°C.

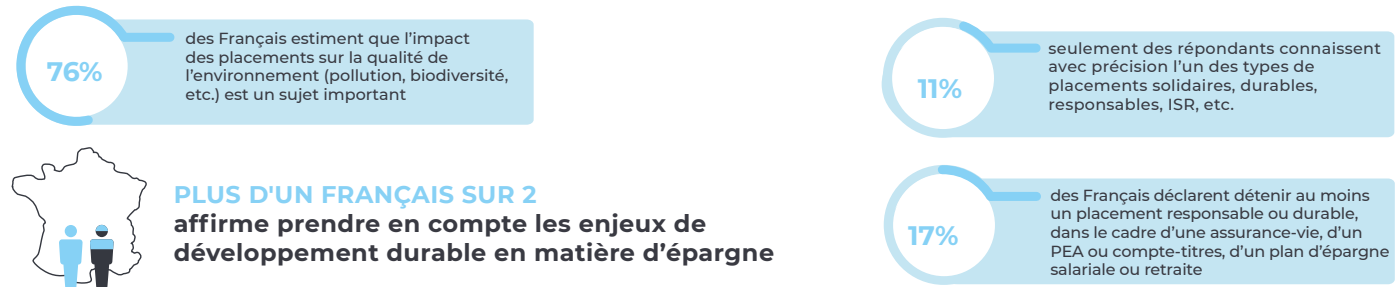
03 Les Français et l'investissement responsable

Les Français sont désormais 37 % à affirmer avoir déjà entendu parler de l'investissement socialement responsable (ISR), selon la dernière édition de l'enquête annuelle menée par l'Ifop pour le Forum pour l'investissement responsable (FIR). Une part qui reste minoritaire, mais en progression par rapport à l'année dernière (32 %).



SOURCE: Les Français et la finance responsable, Sondage Ifop pour le FIR, Septembre 2021

Fin septembre, l'AMF a également publié les résultats de deux études sur la « perception des produits financiers responsables ou durables par les Français et les attentes des épargnants ». « Ces études montrent un intérêt de la part des particuliers mais aussi un fort besoin de pédagogie et de transparence afin de renforcer la notoriété et la confiance dans ce type de placements », observe l'AMF.



Les Français et les placements responsables, OpinionWay pour l'AMF, Juillet 2021

La seconde étude, menée par CSA Research auprès de 15 épargnants non-experts, montre la confusion persistante autour des produits financiers estampillés durables. « Les notions de placement durable ou responsable et d'ISR apparaissent floues et les concepts tels que les critères ESG ou extra-financiers opaques », souligne ainsi l'AMF. Et pour cause : « Le vocabulaire employé dans les prospectus ou documents d'information clé pour l'investisseur (DICI) est jugé trop technique et décourageant ». À contrario, les épargnants expriment des attentes en matière d'« exemples concrets de projets » et de « preuves de l'impact de ces placements ».

04 Marché des fonds durables en France

Selon le dernier Market Data de Novethic, les encours des 1 111 fonds durables accessibles aux épargnants français ont atteint au troisième trimestre 2021 719 milliards d'euros. Point d'attention : parmi eux, les fonds se réclamant de l'article 9 (« fonds durables avec objectif et impact ») de la réglementation SFDR représentaient un tiers des encours. Pourtant, note Novethic, « l'analyse des objectifs des fonds auto-déclarés 'Article 9' montre que peu d'entre eux répondent aux attentes des autorités européennes ».

05 Le coût des aléas naturels pourrait atteindre 143 milliards d'euros sur la période 2020-2050, contre 69 milliards entre 1989 et 2019, selon le rapport « Impact du changement climatique sur l'assurance à l'horizon 2050 » publié par la Fédération Française de l'Assurance.

06 Les banques « doivent d'urgence se fixer des objectifs et des échéanciers ambitieux et concrets pour atténuer leur exposition aux risques actuels et futurs sur le climat et l'environnement », selon Frank Elderson, membre du directoire de la BCE et vice-président de son organe de supervision bancaire.

02 « Les encours de la finance à impact représentent 1,3 % de l'encours global géré par les sociétés de gestion présentes en France, soit 63,1 milliards d'euros », selon une étude commune de l'AFG et Mazars sur la finance à impact. « 79,5 % des répondants prévoient le lancement d'un ou plusieurs fonds à impact sur un horizon de 1 à 3 ans et 30,8 % des établissements envisagent de faire de la finance à impact leur activité principale dans le futur ».

SOURCE: Finance à impact : les pratiques et défis des sociétés de gestion en France, AFG et Mazars, Novembre 2021

EN BREF DES CHIFFRES... ET DES FAITS

07

- 17/09/2021 Selon l'OCDE, les financements climatiques fournis et mobilisés par les pays développés pour les pays en développement ont atteint en 2019 79,6 milliards de dollars, soit une hausse de 2 % par rapport à l'année 2018. La barre des 100 milliards de dollars par an, initialement prévue pour 2020, ne devrait être franchie qu'en 2023.
- 20/09/2021 « La transition vers une économie neutre en carbone nécessitera d'importants investissements privés et publics, mais l'UE n'en fait pas assez pour orienter les financements vers les activités durables », conclut un rapport spécial publié par la Cour des comptes européenne. « La Commission doit appliquer des critères cohérents pour déterminer la durabilité des investissements soutenus par le budget de l'UE et mieux cibler ses efforts visant à créer des possibilités d'investissements durables », pointent notamment les auteurs.
- 11/10/2021 Les ministres Bruno Le Maire et Olivia Grégoire installent le nouveau comité du label ISR. Présidé par Michèle Pappalardo, sa première mission sera de « formuler des propositions à l'État, propriétaire du label, sur les objectifs et modalités de l'évolution du référentiel du label ISR ».
- 14/10/2021 La Banque Postale devient la « première banque au monde » à s'engager pour une sortie totale des secteurs du pétrole et du gaz d'ici 2030.
- L'AMF octroie une certification à quatre organismes de formation « pour l'organisation du nouveau module de vérification des connaissances des professionnels en finance durable ». Celui-ci « s'adresse tout particulièrement aux professionnels exerçant la fonction de vendeur qui devront dès l'an prochain recueillir les préférences en matière de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des clients ».
- 18/10/2021 Les six plus grandes banques françaises s'engagent à ne plus financer, à partir de 2022, « les projets dédiés et les entreprises dont la part d'hydrocarbures non conventionnels dans l'exploration et la production (pétrole de schiste, gaz de schiste et sables bitumineux) serait supérieure à 30 % de leur activité ».
- 22/10/2021 Oxfam France publie le rapport « Banques et climat : le désaccord de Paris ». Selon l'ONG, les soutiens financiers des banques françaises sont de plus en plus carbonés : « 1 euro placé dans une grande banque émettait près de 2 % plus de carbone en 2020 qu'en 2017 », estime Oxfam.
- 26/10/2021 L'AFG publie un « Guide sur l'élaboration d'une stratégie énergies fossiles à destination des sociétés de gestion de portefeuille » ainsi que la quatrième édition des Statistiques Investissement Responsable (IR) de la gestion d'actifs française, en collaboration avec le Forum pour l'Investissement Responsable. À fin 2020, l'encours de la gestion IR en France s'établissait à 1 567 milliards d'euros d'encours.
- 28/10/2021 Le gouvernement annonce le lancement du One Planet Data Hub, une plateforme destinée à « centraliser les informations relatives aux engagements du secteur privé en matière de transition écologique ».
- 02/11/2021 L'initiative Fast-Infra (Finance to Accelerate the Sustainable Transition – Infrastructure) lance le Sustainable Infrastructure Label (SI Label), un label dédié aux projets d'infrastructures durables.
- 15/11/2021 95 % des dirigeants du secteur de l'assurance estiment que le risque climatique aura un impact significatif sur la construction des portefeuilles au cours des deux prochaines années, selon la dixième édition du Global Insurance Report de BlackRock.
- 18/11/2021 Selon une étude du cabinet Axylia, 72 % des 50 plus gros fonds investis en Actions Europe et zone euro et immatriculés en France ne « survivraient pas à un prix du carbone ».
- Le think tank européen 2° Investing Initiative ("2DII") lance MyFairMoney, une « plateforme française indépendante, gratuite et à but non lucratif, sur l'épargne durable dédiée aux investisseurs individuels et à leurs conseillers financiers ». Ses objectifs : « informer et sensibiliser sur l'investissement durable, aider les investisseurs à définir leur profil extra-financier et leur donner accès à une base de plus de 4 000 fonds scannés par l'équipe de recherche ».
- 23/11/2021 L'organisation mondiale des superviseurs des marchés financiers (OICV-Iosco) appelle à une surveillance renforcée des notations et des données ESG. Début novembre, elle avait déjà publié une série de recommandations à destination des régulateurs afin « d'améliorer les pratiques, procédures et reportings » liés à la durabilité dans l'industrie de la gestion d'actifs.

08 Taxonomie : bataille autour du nucléaire entre États membres

Le nucléaire continue à semer la discorde dans les discussions autour de la taxonomie européenne. À l'occasion de la COP26, les ministres de cinq pays « ont estimé l'énergie nucléaire 'incompatible' avec les critères de la liste des investissements considérés comme 'durables' actuellement élaborée par l'UE », rapporte l'AFP. Mi-octobre, dix États de l'UE, dont la France, avaient pour leur part publié une tribune soutenant le nucléaire.

LES ACTIONS COTÉES AU DÉFI DE L'IMPACT

DOSSIER



L'impact s'invite désormais dans l'univers du coté, mais il reste plus difficile à caractériser que dans le private equity.

L'ISR ne suffit pas. Pour permettre aux investisseurs de participer effectivement à une transition juste et durable, les gérants d'actifs devront dépasser la « simple » intégration ESG et développer des produits d'investissement ciblant spécifiquement des entreprises contribuant à la résolution de grands enjeux sociétaux et environnementaux. À l'arrivée, il faudra également qu'ils soient en mesure de montrer en quoi ces investissements ont réellement eu un bénéfice social et/ou environnemental.

C'est le crédo de l'investissement à impact, qui s'est depuis quelques années émancipé du private equity, où il trouve ses origines, pour investir l'univers des actifs cotés. Désormais, les fonds à impact fleurissent, et le marché devrait continuer à croître dans les prochains mois, dopé notamment par une demande accrue de la part des investisseurs, prévoit Grégoire Cousté, délégué général du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) : « Il s'agit d'une attente sociétale forte. Même les épargnants individuels ont envie d'avoir de l'impact quand ils investissent de manière responsable ». Cet intérêt se confirme dans les différentes enquêtes menées sur le sujet : selon un sondage réalisé par OpinionWay pour l'AMF, les Français sont 76 % à déclarer que l'impact des placements sur l'environnement est un sujet important, et 24 % disent que la garantie d'un impact environnemental et/ou sociétal positif et mesurable pourrait les inciter à souscrire des produits « responsables » ou « durables ».

Cette définition, applicable à l'ensemble des produits financiers et des classes d'actifs, s'appuie notamment sur les travaux du FIR et de l'association France Invest, qui ont publié en mars un cahier commun sur l'investissement à impact. « Nous souhaitons confronter les points de vue des acteurs du coté et du non coté pour non pas donner une définition, mais plutôt un faisceau d'éléments permettant de définir un périmètre commun », explique Grégoire Cousté. Globalement, ces différents cadres s'inspirent largement de la définition historique formulée par le Global Impact Investing Network (GIIN), qui caractérise les investissements à impact comme des « investissements réalisés dans les entreprises, les organisations et les fonds avec l'intention d'avoir un impact environnemental et social en même temps qu'un rendement financier ». Ils en reprennent également les trois grands piliers, à savoir l'intentionnalité, l'additionnalité, et la mesurabilité.

« Il est essentiel d'accélérer la transformation, résume Pauline Becquey, directrice générale de Finance for Tomorrow. Nous sommes face à des défis considérables et urgents, et si l'on veut vraiment faire bouger les lignes, nous avons besoin d'intégrer plus largement cette volonté d'impact sur l'économie réelle afin d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) et ceux de l'accord de Paris ». Pour accompagner et dynamiser le marché, un Groupe de Place animé par Finance for Tomorrow et rassemblant plus de 80 institutions a publié en septembre une définition de la finance à impact. « (Elle) désigne une stratégie de financement ou d'investissement qui vise à accélérer la transition juste et durable de l'économie réelle, en apportant une preuve de ses effets bénéfiques, détaille Pauline Becquey. Son objectif est donc d'ancrer les enjeux du développement durable dans les décisions d'investissement et dans toutes les composantes des entreprises et des projets financés ».

LIER LA MESURE À L'INTENTION

Pour être qualifiés de fonds à impact, les fonds doivent ainsi afficher dès le départ leur volonté de générer un impact social et/ou environnemental, et traduire cette recherche dans l'ensemble des process -de l'élaboration de la stratégie aux reportings mensuels, en passant par la sélection des titres. Cette intentionnalité représente la principale ligne de démarcation avec les fonds ISR classiques, explique Paul Merle, gérant du fonds Echiquier Climate Impact Europe chez La Financière de l'Échiquier : « L'ISR consiste à prendre en compte des critères ESG en plus des critères financiers traditionnels dans les décisions d'investissement. Dans le cas de l'impact, il y a une dimension supplémentaire qui est l'intention d'une performance positive en matière d'impact ».

« Il s'agit de définir ex ante des objectifs environnementaux et sociaux dans la stratégie de gestion, puis d'être capables de reporter sur l'atteinte ou non de ces objectifs », ajoute Hervé Guez, directeur des gestions actions, taux et solidaire à Mirova.

Pour assurer la cohérence de ces démarches et rendre compte de la contribution des fonds, les gérants définissent au préalable des indicateurs permettant le suivi de l'impact recherché. « Concrètement, illustre Paul Merle, l'objectif d'impact d'Echiquier Climate Impact Europe est de contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone européenne et de l'objectif de l'accord de Paris. Pour la construction du portefeuille et les reportings mensuels, nous utilisons des indicateurs liés par exemple aux émissions de CO2 du portefeuille, à l'exposition au risque physique des entreprises, et plus globalement à la température des titres détenus ». En parallèle, de plus en plus de stratégies adoptent pour cadre de référence les ODD, à partir desquels sont déclinés des indicateurs d'impact devant refléter la contribution des titres en portefeuilles à l'atteinte des objectifs poursuivis.

La question de la mesure reste toutefois aujourd'hui confrontée à plusieurs complexités. L'accès à une donnée harmonisée notamment occupe encore et toujours l'attention des acteurs du secteur. En sus, si la définition de Finance for Tomorrow insiste sur « la maîtrise des externalités négatives pour produire un 'impact net' positif », certains préfèrent jouer la carte de la prudence quant à l'utilisation du terme. « Investir dans une grande entreprise, c'est investir dans une entité qui génère également des externalités négatives, explique Adrien Dumas, directeur de gestion chez Mandarine Gestion. Cela rend très compliqué d'affirmer qu'en tant qu'investisseurs, vous contribuez à des impacts positifs pour la société. Certes, vous essayez de capter un maximum d'externalités positives, mais où situer le seuil à partir duquel l'impact devient plus positif que négatif ? Nous sommes plutôt sur des notions d'amélioration et d'accompagnement des entreprises, pour les inciter à être plus vertueuses sur le plan ESG ». Avant d'ajouter : « À force de trop mettre en avant la dimension d'impact, on court le risque de décevoir l'épargnant final ». « Il n'existe pas à ce jour de méthodologie robuste et reconnue sur l'impact net (les externalités positives ajustées des externalités négatives). Cette situation reflète la difficulté méthodologique de mesurer l'impact net », pointe d'ailleurs le cahier du FIR et de France Invest.



QUID DE L'ADDITIONNALITÉ ?

Une autre difficulté tient à prouver l'additionnalité de ces démarches. Selon la définition de Finance for Tomorrow, celle-ci correspond à « l'action ou la contribution particulière et directe des acteurs financiers permettant à l'entreprise investie ou au projet financé d'accroître l'impact net positif généré par ses activités ». Seulement, quand les titres sont échangés via le marché secondaire, où se déroulent la majorité des transactions, l'argent investi ne sert pas directement à financer les entreprises, et donc le développement de leurs activités, prévient Guillaume Lasserre, directeur adjoint des gestions chez La Banque Postale Asset Management. « Si l'on investit dans une grande entreprise développant des énergies renouvelables via le marché secondaire, dans quelle mesure peut-on dire qu'en tant qu'investisseurs, nous avons eu un impact sur la transition énergétique ? Selon nous, investir dans une entreprise qui a de l'impact revient à faire de l'ISR ».

L'allocation de capital est-elle pour autant dénuée de tout potentiel d'impact ? Pas forcément, selon Hervé Guez : « Sur le marché secondaire, le fait d'orienter les flux vers ces entreprises permet de réduire le coût du capital, et donc de faciliter les futures levées de dette ». En sus, poursuit-il, les gérants ont la capacité d'investir sur le marché primaire : « Nous avons participé cette année à plusieurs introductions en bourse d'entreprises innovantes qui ont levé des fonds pour développer leurs activités ».

Quand on parle de leviers d'impact, c'est en revanche l'engagement qui semble faire consensus chez les différents acteurs. « L'additionnalité est ce qu'il y a de plus difficile à démontrer dans l'univers du coté, reconnaît Grégoire Cousté. Néanmoins, une démarche structurée d'engagement actionnarial peut constituer un levier puissant si elle est mise à disposition de l'intentionnalité ».

« En amont de chaque investissement, nous fixons un rendez-vous 'ESG et impact' avec les entreprises afin d'établir un dialogue et de définir des axes de progrès sur des sujets spécifiques, illustre Paul Merle. Nous considérons qu'à travers ce dialogue constructif et le suivi de ces objectifs, nous pouvons faire progresser les entreprises, et donc générer un impact ». Dans ce contexte, la durée de détention des actifs constitue un élément clé, poursuit-il : « Nos portefeuilles ont des rotations très réduites par rapport aux fonds classiques. L'impact ne se mesure pas nécessairement sur une année, mais plutôt sur le long terme. Par exemple, les entreprises qui affichent des objectifs de neutralité carbone sont plutôt alignées sur l'horizon 2030-2040 ». Pour pousser plus loin la démarche, LFDE a organisé fin novembre son premier séminaire Climat et Biodiversité, réunissant des entreprises évoluant dans des secteurs et pays différents, et dont le niveau de maturité et les ambitions sur ces sujets varient. « L'idée est de créer un échange sur les meilleures pratiques et une émulation sur ces enjeux, mais aussi d'embarquer nos clients », explique le gérant.

L'engagement a-t-il pour autant un impact réel sur le comportement des entreprises ? Depuis plusieurs années, les initiatives de coalitions d'investisseurs se multiplient : « Un exemple concret a été le dépôt d'une résolution climat par onze investisseurs européens (..) lors de l'assemblée générale de Total en 2020, qui a débouché cette année sur l'adoption d'une stratégie bas carbone par la major pétrolière, explique Guillaume Lasserre. Ce groupe d'investisseurs a eu un impact mesurable sur la politique de Total ». Avant de tempérer : « Il n'est pas évident pour nous que même une stratégie d'engagement actionnarial volontaire soit suffisante pour déclarer qu'un fonds actifs listés est un fonds à impact ».

UNE QUESTION DE COHÉRENCE

S'il gagne rapidement en notoriété et malgré la maturité de certaines stratégies, l'investissement à impact sur les marchés cotés en est encore à ses balbutiements, et fait face à plusieurs défis pour asseoir sa légitimité. Selon une enquête de l'AFG et de Mazars menée auprès de 41 sociétés de gestion opérant en France, 51,2 % d'entre elles déclarent détenir des fonds qu'elles qualifient comme étant « à impact », pour un encours représentant 63,1 milliards d'euros, -soit 1,3 % de l'encours global de l'échantillon-, dont 94,2 % au titre du coté. « La notion d'intentionnalité semble plus largement maîtrisée par les sociétés de gestion, alors qu'un consensus autour des approches et des méthodologies de l'additionnalité et de la mesurabilité reste à trouver, souligne notamment l'étude. Les pratiques rencontrées qui en découlent demeurent en conséquence à des niveaux très variables selon les acteurs avec des contrastes supplémentaires en fonction de la nature des objectifs d'impact et des actifs concernés ».

Face à la disparité des pratiques, l'évolution du cadre réglementaire et la création d'un label pourraient aider les investisseurs à y voir plus clair, alors que pour l'heure, il n'existe aucun « contrôle effectif » sur le caractère véritablement 'impactant' des fonds. « À l'échelle européenne, la réglementation SFDR apporte un début de réponse en introduisant notamment le concept de double matérialité et une catégorie de produits qui 'vise l'investissement durable', mais la notion d'impact n'est pas évoquée, et on reste plutôt dans le cadre de l'ESG, commente Pauline Becquey. Le groupe de place a fait plusieurs recommandations en ce sens, notamment la création d'un label d'impact qui serait une déclinaison du label ISR et une meilleure intégration de la finance à impact dans le cadre réglementaire pour favoriser le développement du marché ». En parallèle, le groupe travaille sur un outil d'évaluation applicable aux fonds, « qui estime leur potentiel de contribution durable en fonction d'un certain nombre de critères ».

En arrière-plan, il s'agira également de s'armer contre la tentation de l'« *impact washing* », prévient Grégoire Cousté : « Il faut absolument l'éviter, parce que quand quelqu'un fait mal le travail, cela jette l'opprobre sur l'ensemble du marché ».

Malgré ces défis, pas question pour les acteurs en place de freiner la dynamique. « Penser qu'on ne peut avoir de l'impact environnemental et social qu'en étant sur la partie des actifs non cotés me paraît être une erreur stratégique des fonds à impact. Il faut être présent également via l'investissement et via l'engagement sur les entreprises cotées, parce que la massification de la transformation peut avoir un impact très fort », indique Hervé Guez.

Pourtant, il reste là encore complexe d'attribuer le progrès des entreprises à la seule intervention des investisseurs, admet Hervé Guez : « C'est toujours très difficile de s'approprier l'impact. En tant qu'investisseurs, nous sommes une partie prenante parmi d'autres et il n'est pas toujours facile de savoir à quel point notre action a été importante ».

« Est-ce qu'à nous seuls nous avons contribué à faire changer les entreprises ? Ce qui compte in fine, c'est que l'impact soit positif, tranche pour sa part Paul Merle. L'idée est de les inciter à s'améliorer, à leur faire prendre conscience que pour attirer les consommateurs, les appels d'offre et les investisseurs à impact, il faut désormais intégrer ces enjeux ».

« L'impact n'est pas aussi évident que dans le private equity. Mais quand un acteur met en place une stratégie rigoureuse, des indicateurs pertinents, une démarche d'engagement actionnarial structurée, et pour le peu qu'il y ait un alignement de la rémunération du gérant sur l'atteinte des objectifs d'impact, il y a une véritable cohérence autour de cette notion », conclut Grégoire Cousté.

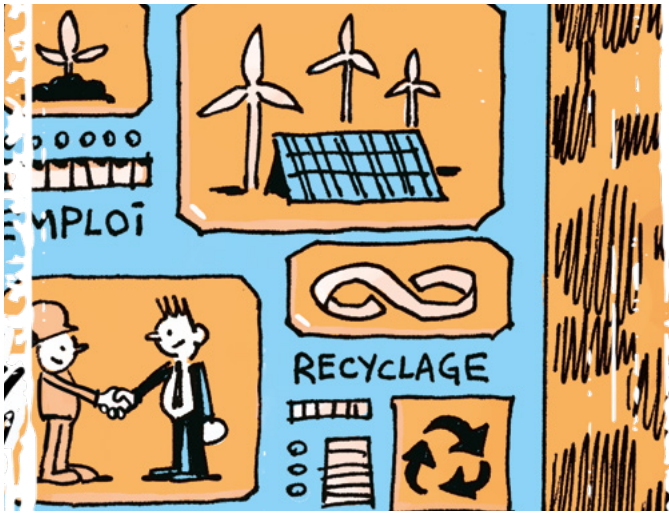
À LIRE :

• « **Finance à impact, les pratiques et défis des sociétés de gestion en France** », AFG et Mazars, novembre 2021

• « **Définition de la finance à impact** », Finance for Tomorrow, septembre 2021

• « **Impact Investing in listed equities : Strategies for pursuing Impact** », GIIN, juin 2021

• « **Investissement à impact : une définition exigeante pour le coté et le non-coté** », France Invest et Forum pour l'Investissement Responsable, mars 2021



SYCOMORE INCLUSIVE JOBS : UN FONDS SOLIDAIRE SUR LA THÉMATIQUE DE L'EMPLOI DURABLE

Dernier-né de la gamme de fonds ISR thématiques de Sycomore Asset Management, Sycomore Inclusive Jobs investit dans des entreprises européennes contribuant à la création d'emplois « de qualité et accessibles aux plus vulnérables, là où le besoin se fait le plus sentir ».

Pour contribuer à une transition juste et inclusive, créer des emplois en quantité ne suffira pas. Il faudra en plus qu'ils soient de qualité, et accessibles aux populations qui en sont le plus éloignées. Lancé en juin 2021, le fonds Sycomore Inclusive Jobs prend en compte ces trois dimensions en investissant dans des entreprises européennes dont la contribution à l'emploi est en ligne avec l'Objectif de Développement Durable #8, qui « promeut une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ».

« Cet ODD insiste particulièrement, au-delà de la création d'emplois, sur la nécessité d'un accès équitable à tous : hommes, femmes, personnes handicapées, jeunes, seniors..., explique Frédéric Ponchon, co-gérant du fonds. À l'heure où l'on constate des inégalités croissantes qui constituent un risque systémique majeur, l'emploi est un levier clé pour parvenir à une économie plus soutenable et inclusive. Il y a donc un double enjeu, à la fois de cohésion sociale, par une réduction des inégalités, mais aussi d'intégration, d'inclusion par le travail : le fait de pouvoir subvenir à ses besoins et se sentir utile à la société joue sur le bien-être des individus. »

UNE MÉTRIQUE PROPRIÉTAIRE : *THE GOOD JOBS RATING*

Pour sélectionner les titres en portefeuille, l'équipe de gestion se base sur une méthodologie maison développée en partenariat avec le cabinet de conseil britannique The Good Economy : The Good Jobs Rating, qui permet d'évaluer la contribution sociétale des entreprises en matière d'emploi. « C'est-à-dire la capacité de ces dernières à fournir des opportunités d'emplois en quantité suffisante, de qualité et accessibles aux personnes ayant le plus de difficultés d'accès à l'emploi, et ce, dans des zones géographiques où leur besoin se fait le plus sentir », précise Frédéric Ponchon. Celle-ci repose sur trois dimensions : quantité, qualité et inclusion, et empreinte géographique.

« Le projet de cette métrique est d'apporter de la nuance sur la contribution sociétale de l'emploi, détaille Sara Carvalho de Oliveira, co-gérante du fonds. Il était fondamental de développer la dimension qualité et inclusion afin qu'elle prenne autant de place que le critère quantitatif. Il s'agit, en tant qu'investisseurs responsables, d'apporter une réponse à la réflexion suivante : créer des emplois oui, mais quel type et pour qui ? »

Au-delà de la croissance des emplois directs et indirects, The Good Jobs Rating prend également en compte des indicateurs relatifs par exemple à l'équité et la répartition des revenus, les opportunités professionnelles pour les jeunes et les travailleurs non qualifiés, la localisation des emplois créés ou encore le besoin sociétal d'emplois dans différentes zones géographiques. « La méthodologie, qui est le fruit de plus de deux ans de développement, combine des indicateurs spécifiques à l'entreprise et des statistiques sectorielles, nationales et régionales permettant d'identifier les entreprises qui, selon nous, remplissent les conditions nécessaires à la création d'un 'Good Job' », résume Sara Carvalho de Oliveira.

L'EMPLOI : UN ENJEU PRIORITAIRE

Pour ajouter une dimension d'impact supplémentaire, le fonds investit également, via le FCPR Sycomore Impact Emploi by INCO, jusqu'à 10 % de ses encours dans des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire non cotées créant des emplois inclusifs et accessibles aux populations les plus éloignées de l'emploi. Celles-ci sont sélectionnées par INCO Ventures, spécialiste de l'investissement dans les entreprises à fort impact social et environnemental.

« Elle offre la possibilité aux épargnants de financer des acteurs de l'économie sociale et solidaire employant des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi », expliquait la société de gestion lors du lancement du fonds. Aux côtés des thématiques de la pollution et des droits humains, l'emploi figure d'ailleurs parmi les sujets prioritaires pour les épargnants, selon le sondage annuel du Forum pour l'Investissement Responsable et de Vigeo Eiris.

Labellisé Finansol et ISR, Sycomore Inclusive Jobs investit en moyenne dans une soixantaine d'entreprises cotées, sans contrainte de taille de capitalisation ou de secteur.

INFORMATION IMPORTANTE : Le fonds n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et présente un risque de perte en capital. Avant d'investir, consultez le DICI du fonds disponible sur notre site internet : www.sycomore-am.com



**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
RENDEZ-VOUS SUR
FUNDS.SYCOMORE-AM.COM**



PRIVATE EQUITY ET IMPACT, UN MARIAGE HEUREUX

DOSSIER

L’investissement dans le non coté dispose d’avantages majeurs pour réaliser un impact positif : un sous-jacent tangible, une forte présence au capital des entreprises financées et une gestion financière sur-mesure qui permet de mettre en valeur des objectifs précis.

Par Camille Prigent

L'entreprise est un puissant levier de changement. C'est en partant de ce constat que Laurence Méhaignerie et Pierre-Olivier Barennes ont créé Citizen Capital en 2008, l'un des premiers fonds d'impact en France. « En tant qu'investisseurs d'impact, nous considérons que notre devoir fiduciaire est double : créer de la valeur financière et accélérer les changements de société », explique Laurence Méhaignerie. Pour ce faire, l'investissement dans des entreprises non cotées, aussi appelé capital-investissement ou private equity, est particulièrement bien placé. « Le private equity est la classe d'actifs qui permet d'avoir l'impact le plus tangible. Il permet de s'exposer aux entreprises innovantes, et d'accompagner leur développement dans le temps », explique Vincent Piche, co-fondateur du family office Kimpa.

INTÉGRER L'IMPACT DANS LES MODALITÉS DE FINANCEMENT

En effet, l'horizon d'investissement dans le private equity est plus long que dans le coté, allant jusqu'à 10 ans pour certains fonds. « En tant qu'actionnaire majoritaire ou minoritaire de référence, un fonds de private equity est bien placé pour mettre en place une politique d'engagement auprès des entreprises financées », confirme Laura Carrere, directrice générale adjointe d'Eiffel Investment Group. Détenant une part significative du capital, la voix des gérants d'actifs non cotés sera mieux entendue et ils auront une influence plus grande auprès des dirigeants de l'entreprise financée et de la trajectoire de l'entreprise. Ces derniers ont aussi les mains plus libres pour faire de l'impact une composante essentielle de leur financement. Très présent dans les énergies renouvelables, avec plus d'1 milliard d'euros sous gestion mobilisé dans des stratégies liées à la transition énergétique, Eiffel Investment Group gère également un fonds plus généraliste de dette privée qui finance tous secteurs d'activité. Il propose aux entreprises financées la mise en place de covenants d'impact. Les covenants sont traditionnellement des clauses figurant dans un contrat de prêt qui permettent, en cas de non-respect des objectifs, d'obtenir un remboursement anticipé. Eiffel Investment Group a adapté cette pratique à l'investissement d'impact en faisant varier le coût du prêt en fonction de l'atteinte d'objectifs précis, comme le nombre d'emplois créés, l'emploi de personnes en situation de handicap ou le recyclage d'un certain volume de matériaux. « C'est une incitation pour l'entreprise à créer un changement positif. Les entrepreneurs sont très preneurs de ce type d'accompagnement », souligne Laura Carrere. Un accompagnement que fournit également Citizen Capital, qui s'attache à la notion d'additionnalité des projets financés. L'équipe se penche systématiquement sur la question de ce qu'apporte l'entreprise de nouveau sur son marché, ainsi que sur l'accessibilité de cette solution. « Pour chaque investissement, nous annexons un business plan d'impact au pacte d'actionnaires. Dans ce business plan figurent l'intention des dirigeants, mais aussi deux ou trois

objectifs d'impact, assortis d'indicateurs qui nous permettront de déterminer si ces objectifs sont atteints », explique Laurence Méhaignerie. Pour ce faire, la vision des entrepreneurs financés et leur intention vont être déterminantes. Celle du fonds qui les accompagne aussi.

IMPLIQUER L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES

Les fonds de private equity à impact ont tendance à adapter les politiques de rémunération des managers et des salariés qui travaillent dans les entreprises qu'ils financent. « Ce mécanisme d'incitation peut par exemple fonctionner en indexant une partie de la rémunération variable sur des indicateurs d'impact », explique Laura Carrere. Eiffel Investment Group est même allé plus loin en indexant la rémunération de ses gérants sur des objectifs d'impact, pour son fonds gaz vert. L'alignement entre les objectifs financiers et extra-financiers fait partie des pratiques appréciées par Kimpa. Au sein du family office, qui est devenu société à mission au mois de juin, l'accompagnement des clients dans ce chemin vers l'impact est lui aussi essentiel. Il passe par une étude approfondie des incidences positives que souhaite générer les familles et entrepreneurs qu'ils accompagnent à travers leurs investissements. « Nous avons autant de réponses que d'interlocuteurs : certains seront sensibles à la lutte contre le changement climatique, tandis que d'autres souhaiteront se positionner en faveur de l'éducation ou de l'égalité de genres par exemple », explique Vincent Piche. Pour identifier ces objectifs, Kimpa s'appuie sur les 17 objectifs de développement durable de l'ONU, qui sont ensuite réfléchis en tant que thèmes d'investissement. Pour rendre compte à ses clients des incidences de leurs investissements, Kimpa a fait le choix d'utiliser le framework Iris+, qui propose une liste de 685 critères d'impacts. « La transparence est une condition nécessaire pour réaliser un investissement d'impact. Les fonds d'investissement en manquent parfois, notamment sur la manière dont ils vont sourcer les projets à financer et accompagner les entrepreneurs dans cette trajectoire », explique Vincent Piche.

FINANCE ET BIODIVERSITÉ PEUVENT-ELLES FAIRE BON MÉNAGE ?

Par Luc OLIVIER, Gérant de fonds à impact, La Financière de l'Echiquier



Nous en sommes convaincus. La finance a un rôle crucial à jouer pour préserver la biodiversité en dirigeant les capitaux vers les entreprises qui développent des solutions et en accompagnant les autres sur le long terme pour gérer au mieux leur dépendance ou leur impact. Si la prise de conscience du risque financier engendré par la perte de biodiversité émerge, aborder cet enjeu s'avère complexe. C'est pourquoi La Financière de l'Echiquier (LFDE) s'entoure d'experts, forme ses collaborateurs et s'engage, dans le cadre du *Finance for Biodiversity Pledge*, à intégrer des critères de biodiversité dans ses analyses et à publier l'impact de ses investissements d'ici 2024. La sauvegarde de la biodiversité étant un rempart au dérèglement climatique, nous renforçons la prise en compte de la biodiversité au sein d'Echiquier Climate Impact Europe, dédié à la transition climatique.

L'enjeu est de taille. De nombreuses industries dépendent des services écosystémiques, de l'agriculture aux transports. Au total, selon le Forum économique mondial¹, 50% du PIB mondial dépendent de la biodiversité. Nous publions depuis 2021 l'empreinte biodiversité de nos principaux fonds. Une 1^{re} étape permettant aux gérants d'appréhender ce risque encore peu connu, connexe au climat, et dont l'impact financier est important à moyen et long terme.

EQUILIBRE ET PRAGMATISME

Au sein d'Echiquier Climate Impact Europe, notre sélection de valeurs s'appuie, outre l'ESG² et les critères financiers, sur une méthodologie propriétaire qui fournit la maturité climat et biodiversité des entreprises. Nous avons renforcé les critères liés à la biodiversité, à l'issue de travaux avec nos parties prenantes du monde académique, scientifique, financier, et intégré 2 Objectifs de Développement Durable (ODD) liés à la biodiversité, l'ODD 14 *Vie aquatique* et l'ODD 15 *Vie terrestre*. Ils s'ajoutent aux ODD déjà pris en compte pour le Climat, l'ODD 7 *Energie propre et d'un coût abordable* et l'ODD 11 *Villes et communautés durables*.

Nous cherchons à identifier si l'entreprise est dépendante et/ou impacte la biodiversité à l'aide de notre matrice propriétaire. Si c'est le cas, nous évaluons la feuille de route de l'entreprise et analysons les 4 pressions exercées sur la biodiversité que sont les espèces invasives, la pollution des sols, de la mer, de l'air, la destruction des habitats naturels et la surexploitation des ressources comme la déforestation. Le réchauffement climatique, la 5^e pression, est déjà analysé dans la partie climat.

Nous ne basculerons pas dans un monde neutre en carbone et protecteur de la biodiversité en un jour. C'est pourquoi il est important de soutenir des solutions adaptées aux besoins de l'économie réelle. Nous investissons ainsi dans des entreprises qui apportent des solutions concrètes comme Aker Carbon Capture, leader norvégien de la capture du CO2, des entreprises qui contribuent à enrayer la pollution plastique - avec des technologies de substitution, comme le *Poly Lactic Acid*, un plastique biodégradable produit à partir de sucre (Corbion) - à la gestion des déchets, à l'agriculture verticale ou encore au traitement de l'eau sur les navires ou des eaux de ballaste (Alfa Laval).

Le fonds investit aussi dans des pionniers, dont les actions permettent d'embarquer leur écosystème. C'est le cas de Croda,

fabricant d'excipients utilisés dans l'agriculture et la santé, qui déploie une politique de pointe en matière de climat avec un engagement SBT 1.5°C dès 2030. Cette entreprise a fixé des objectifs pour évaluer et réduire ses impacts sur la biodiversité terrestre en augmentant la part d'ingrédients naturels, en analysant sa chaîne d'approvisionnement pour éliminer tout risque de déforestation et en augmentant les investissements en R&D de ses produits de protection des semences. Enfin, notre approche inclut des entreprises en transition devant renforcer leurs pratiques comme Nestlé, qui se tourne vers l'agriculture régénératrice.

ACCOMPAGNER

La détention longue des actifs permet aux managers de déployer leur stratégie en bénéficiant de temps. C'est pourquoi nous n'excluons pas d'emblée les entreprises utilisant des matières premières controversées comme l'huile de palme, si elle fait l'objet d'une certification indépendante (RSPO) et accompagnons sa substitution. En revanche les producteurs d'huile de palme sont formellement exclus, étant condamnés à arrêter leur activité s'ils rejoignent une optique de transition. Nous n'excluons pas non plus l'exploitation forestière, d'autant que l'équivalent de 27 terrains de foot de forêts disparaît chaque minute³ dans le monde. Nous sommes ainsi investis et engagés auprès de Svenska Cellulosa, 1^{er} propriétaire forestier d'Europe, qui a certifié ses forêts par les 2 standards mondiaux PEFC et FSC, replante au moins 2 arbres pour chaque arbre coupé et réduit les zones de coupe qui sont l'habitat d'espèces en danger.

Cet engagement auprès des entreprises est au cœur des Rencontres Climat & Biodiversité de LFDE, une initiative unique dans la communauté financière qui a réuni fin novembre autour de l'équipe de gestion d'Echiquier Climate Impact Europe, entreprises, clients et experts afin de stimuler l'échange des meilleures pratiques. Une première en Europe !

¹Rapport *Risques Globaux*, 2021.
²Environnement, Social, Gouvernance.
³ONG Global Forest Watch

INFORMATION IMPORTANTE : Le fonds est exposé au risque de perte en capital, au risque actions, au risque lié à l'investissement dans des petites et moyennes capitalisations, risque de change, risques de gestion discrétionnaire et en matière de durabilité. Si le fonds n'est pas contraint dans son prospectus à prendre en compte de la biodiversité, son processus l'intègre déjà. Les valeurs sont citées à titre d'exemple, leur présence en portefeuille n'est pas garantie.

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
RENDEZ-VOUS SUR
LFDE.COM



RELEVER LES DÉFIS DE DEMAIN

Un manque de transparence d'autant plus compliqué à gérer que l'investissement d'impact se démocratise, générant son lot d'écueils. « Dans l'impact, chaque investissement est différent, chaque entreprise aura des objectifs différents. Oui, les indicateurs sont difficiles à consolider, mais cette approche sur-mesure fait partie de la démarche et il est dangereux de vouloir trop simplifier les choses », explique Laurence Méhaignerie. Parmi les défis à relever pour le secteur de la finance d'impact, on retrouve également l'accessibilité de ces placements, notamment au grand public. Historiquement réservé aux investisseurs professionnels et aux institutionnels, l'investissement dans le private equity est de plus en plus accessible aux particuliers, notamment grâce à l'assurance-vie. Eiffel Investment Group a mis en place pour la Maif une unité de compte baptisée Maif rendement vert, qui finance des centrales solaires en Europe. Ce fonds commun de placement à

risque (FCPR), labellisé Greenfin, est proposé dans des contrats d'assurance-vie et des plans d'épargne retraite. « Le private equity peut être accessible à tous, c'est simplement une question de ticket, de gestion du risque et de temps à consacrer à bien qualifier les projets dans lesquels investir. Nous conseillons à nos clients de ne pas dépasser une proportion de 10 à 20 % de leur portefeuille d'investissement dans cette classe d'actifs, car il y a un véritable risque de perte en capital et d'illiquidité », explique Vincent Piche. Pour bien investir, il faut donc diversifier son portefeuille, y compris au sein d'une même classe d'actifs. Et ne pas se laisser séduire par l'effet « paillettes » du private equity, alerte Vincent Piche : « C'est une classe d'actifs que les clients apprécient beaucoup, car elle leur permet d'apprendre énormément sur un secteur donné et d'avoir un impact tangible. Mais il ne faut pas croire que parce qu'on investit dans une start-up, on va multiplier son capital par 10 en deux ans ! »

LE CROWDFUNDING, UNE PORTE SUR L'IMPACT

Les plate-formes de financement participatif permettent à des épargnants d'investir dans des entreprises non cotées en actions ou en obligations. Un mode de financement qui se démocratise et a su séduire les particuliers grâce à son caractère tangible.

En 2020, les plateformes de financement participatif ont passé la barre du milliard d'euros de collecte, selon les chiffres de Mazars pour Financement participatif France. Il s'agit de la plus forte croissance du secteur de son histoire avec une hausse de 62 % des montants financés en un an. Cet engouement en pleine période de crise sanitaire s'explique en partie par l'attrait des épargnants pour un modèle permettant d'investir au plus près des entreprises. « Il n'y a pas plus d'impact que dans le non coté. Il y a une vraie traçabilité, l'épargnant investit dans un projet en direct, il choisit directement l'entreprise qu'il souhaite financer », résume Lin-Na Zhang, directrice des opérations de la plateforme Lita.co.

DES OUTILS DE MESURE

Pour répondre aux préoccupations des épargnants et les sensibiliser à la notion d'impact, les plateformes de financement participatif ont développé des grilles d'analyse et de mesure. C'est le cas de Wiseed Transitions, la filiale de la plateforme Wiseed en charge de financer les projets liés à la transition énergétique. Les projets financés sont analysés à l'aune d'une grille de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. « Le projet doit également être aligné sur la philosophie de la taxonomie européenne : nous nous interdisons de financer une entreprise qui génère un impact positif mais présente des impacts négatifs corollaires », détaille Jean-Marc Clerc, directeur général de Wiseed Transitions. La plate-forme Lita.co a elle aussi développé des outils de mesure, qui prennent la forme d'indicateurs d'impact qui vont être mis en avant pour suivre le projet financé. « L'un de ces indicateurs sera particulièrement mis en avant et sera symbolique de l'impact de l'activité de l'entreprise », explique Lin-Na Zhang.

D'ÉPARGNANTS À ACTIONNAIRES

Le travail des plate-formes est aussi de sensibiliser les épargnants à leur rôle d'actionnaires lorsqu'ils investissent en actions, et notamment la possibilité de participer aux assemblées générales des entreprises financées. Au sein de Wiseed Transitions, chaque investisseur peut proposer sa candidature pour devenir représentant de ses pairs au comité stratégique ou au conseil d'administration de l'entreprise financée. Une opportunité qui n'est pas tributaire d'un certain montant investi : sur Wiseed comme sur Lita.co, il est possible d'investir à partir de 100 euros.

% DPAM

DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT

DÉMYSTIFIER LES SOLUTIONS « VERTES » : LE CAS DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES



VU LEUR EMPREINTE CARBONE, LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES (VE) SONT-ILS UNE ARME CRÉDIBLE POUR COMBATTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ?

Par Gerrit Dubois, Responsible Investment Specialist DPAM

Alors que les inondations et feux de forêt menacent de plus en plus les communautés humaines dans le monde entier, le besoin de solutions fiables face aux problèmes liés au réchauffement croît rapidement. Actuellement, les données de recherche sur les VE sont souvent contradictoires, ce qui ne facilite pas la prise de décision des régulateurs et consommateurs. D'où viennent ces contradictions ? Et quelles publications pèsent véritablement dans les choix des politiques et consommateurs finaux ? Par cette analyse, nous tentons de déterminer si les VE rassemblent les atouts nécessaires pour devenir le moyen de transport durable du futur ou si, au contraire, ils ne sont qu'un exemple d'écoblanchiment.

ACCÉDEZ À L'INTÉGRALITÉ DE L'ARTICLE ICI



BERTRAND BADRÉ



« IL NE SUFFIT PAS DE DIRE QUE L'ON FAIT DE L'ESG POUR QUE LA PLANÈTE SE TRANSFORME »

INTERVIEW

Trois questions à Bertrand Badré, ancien directeur financier de la Banque mondiale, aujourd'hui fondateur de *Blue like an Orange Sustainable Capital*, un fonds d'investissement à impact qui se concentre sur les marchés émergents.

Par Hélène Porret

LORS DE LA COP26, LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ONT FUSTIGÉ LES ENGAGEMENTS, SELON EUX INSUFFISANTS, DES PAYS LES PLUS RICHES. QUEL REGARD PORTEZ-VOUS SUR CETTE FRACTURE NORD-SUD ?

Elle est réelle et bien connue. De Copenhague en 2009 à Glasgow en 2021, la question de la répartition des efforts se pose inlassablement. Alors que les pays développés ont consommé la plus grosse partie du budget carbone de la planète, ils continuent

de se tourner vers les plus fragiles en leur disant : « Nous devons tous se serrer la ceinture ». Ce discours est difficile à accepter et comporte plusieurs risques notamment celui de réimposer une manière de voir, par l'intermédiaire de normes et de standards, sans tenir compte des spécificités des différents Etats. C'est ce que l'on avait appelé il y a quarante ans le consensus de Washington. Le deuxième risque est de diviser le monde avec d'un côté les pays à impact *premium*, et de l'autre ceux à impact *low-cost*. Il faut éviter ces deux écueils pour imaginer un partenariat qui aide l'ensemble de la planète vers la transition.

La mobilisation de 100 milliards de dollars par les pays riches pour aider les pays en développement est devenu un symbole, mais cette somme n'est évidemment pas suffisante. Il faut désormais développer des outils, notamment de coopération public/privé, pour financer la transition vers une énergie plus propre et durable, mais aussi travailler à l'adaptation.

EN 2017, VOUS AVEZ CRÉÉ LE FONDS BLUE LIKE AN ORANGE AVEC POUR AMBITION DE « DEVENIR UNE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT DURABLE ET À IMPACT DANS LES PAYS ÉMERGENTS ET EN DÉVELOPPEMENT ». POURQUOI CE CHOIX ?

Mon expérience et celle de mes associés m'ont exposé aux marchés émergents. Pendant vingt ans, j'ai travaillé sur l'accès à l'eau dans le monde. Mon passage par la Banque mondiale a ensuite confirmé cet intérêt. *Blue like an Orange* est également né d'une conviction assez forte, celle que la bataille pour le développement durable serait gagnée ou perdue dans les pays émergents, que ce soit sur le climat, la biodiversité ou les égalités femme-homme. Pour contribuer au développement durable dans ces économies, il faut notamment qu'une partie de l'épargne des pays développés aille s'investir dans ces marchés où il y a de gigantesques besoins. C'est à la fois utile

pour les pays émergents, et rentable pour les investisseurs. Cela évite également de construire des murs dans quelques années car il y aura des réfugiés climatiques et économiques.

Depuis la création de *Blue Like an Orange*, notre premier sous-fonds Latin America Fund I a pu financer des entreprises dans le domaine de l'éducation, de la santé, ou encore de l'agriculture dans les pays d'Amérique Latine. Latin America Fund II est actuellement en cours de lancement, dans lequel AXA a confirmé un investissement en s'inscrivant en tant qu'investisseur de référence.

LE MARCHÉ DE L'INVESTISSEMENT À IMPACT A CONNU CES DERNIÈRES ANNÉES UN DÉVELOPPEMENT RAPIDE, ET LA NOTION S'INVITE DÉSORMAIS DE PLUS EN PLUS DANS L'UNIVERS DE LA GESTION D'ACTIFS COTÉS. QUELS SONT, SELON VOUS, LES RISQUES À ÉVITER ?

Cette question est au cœur de mon dernier livre, *Voulons-nous (sérieusement) changer le monde ?* Aujourd'hui, selon les estimations, il y a entre 40 000 et 50 000 milliards de dollars d'actifs gérés en ESG (environnementaux, sociétaux et gouvernance). Le principal risque est de se satisfaire de cela. Il ne suffit pas de dire que l'on fait de l'ESG pour que la planète se transforme. C'est une première marche sur un escalier assez long. Pour avancer, il faut

désormais réaliser un travail d'homogénéisation des méthodes et des approches qui pullulent aujourd'hui au point de créer un effet brouillard. Il y a ceux qui font du *washing*, ceux qui avancent prudemment et ceux qui ont un cap bien défini, et s'y tiennent. Ce travail de structuration commence seulement.

CANDRIAM
A NEW YORK LIFE INVESTMENTS COMPANY

SI INVESTIR N'EST PAS QU'UNE QUESTION D'ARGENT, L'INVESTISSEMENT D'IMPACT PEUT-IL ÊTRE LA SOLUTION ?

Par David Czapryna, Head of ESG Development



« Les investissements réalisés dans les entreprises, les organisations et les fonds avec l'intention d'avoir un impact environnemental et social en même temps qu'un rendement financier ». C'est la définition de l'investissement d'Impact la plus largement acceptée, telle que proposée par le GIIN, le Global Impact Investing Network. C'est un bon début. Mais il ne s'agit que d'un début. Les investisseurs traditionnels sont demandeurs de standardisation et de résultats de gestion qui soient comparables. C'est ainsi que des normes telles que les GIIPS ou d'autres systèmes de mesure de performance, ont été développées pour répondre aux principales problématiques liées à la définition de la performance financière.

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE L'INVESTISSEMENT D'IMPACT ET LA GESTION ESG ?

Selon nous, la principale caractéristique d'un investissement d'Impact est son intentionnalité. Dès sa conception, l'entreprise dans laquelle l'investissement d'Impact est réalisé, est pensée de façon à résoudre une problématique concrète de société. Raison pour laquelle les investissements sont réalisés souvent dans la sphère du *Private Equity* ou de la dette privée. Les investisseurs d'Impact cherchent à investir dans des sociétés évolutives, capables d'accroître la portée de leur impact en l'associant à la croissance de leurs résultats.

COMMENT MESURE-T-ON L'IMPACT ?

La mesure de l'impact social et/ou environnemental est essentielle au développement et au succès futur de l'investissement d'Impact en tant que stratégie de gestion à part entière. Le fait d'adopter une définition qui comprend intentionnalité, et des indicateurs clés mesurant la performance de l'impact, permet de renforcer le niveau d'information et la confiance des investisseurs dans le *reporting*. Ainsi, les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies sont de plus en plus utilisés, servant de cadre pour exprimer les objectifs d'impact mesurables.

LES INVESTISSEMENTS D'IMPACT SONT-ILS COMPÉTITIFS EN TERMES DE PERFORMANCES ?

Oui ! Les 2/3 des investisseurs d'Impact qui ont répondu à l'étude du GIIN¹ ont pour objectif de générer un couple rendement/risque égal ou supérieur à celui du marché². L'étude a montré que près de 90 % des participants avaient atteint ou dépassé leurs objectifs de performances³. Certains types d'entreprises ne sont pas pris en compte par les principaux circuits financiers traditionnels. L'investissement d'Impact vise « essentiellement à investir là où le marché n'irait pas automatiquement⁴ ». Les sociétés qui passent sous le radar de la gestion traditionnelle peuvent offrir des rémunérations intéressantes aux investisseurs avisés. Les investisseurs d'Impact représentent tout simplement un nouveau type d'intermédiaire

financier, qui intègre les aspects non-financiers à des objectifs de résultats de long terme.

QUELS SONT LES CONSIDÉRATIONS PRATIQUES À PRENDRE EN COMPTE LORSQUE L'ON INVESTIT DANS UNE FILIÈRE NAISSANTE ?

Le secteur de la gestion d'actifs dispose déjà des briques nécessaires pour gérer et mesurer les performances, à la fois en termes d'impact et de résultats financiers. L'alignement, la responsabilité/transparence et le véhicule d'investissement figurent parmi les principales briques existantes pouvant être intégrées afin de former une structure d'investissement d'Impact.

Alignement : les gérants traditionnels perçoivent parfois des commissions de performance incitatives lorsqu'ils atteignent certains objectifs financiers. Si l'on transpose ce concept à l'investissement d'Impact, les gérants pourraient imaginer une structure de frais intégrant des commissions de performance payables uniquement si les objectifs financiers ainsi que les objectifs d'impact sont tous deux atteints.

Responsabilité/Transparence : il est possible de mesurer la performance des investissements en termes d'impacts en quantifiant les impacts souhaités sous forme d'indicateurs et d'objectifs ; par exemple, le nombre de litres d'eau potable distribués ou d'emplois créés. Ensuite, il faudra effectuer un suivi de ces objectifs et communiquer clairement sur leur évolution, en s'assurant de proposer la même fréquence et le même niveau de détail que pour les objectifs financiers, afin de renforcer la transparence entre les investisseurs et les différents intervenants. **Véhicule d'investissement :** les gérants d'Impact en *Private Equity* ont créé des structures et la plupart dégagent déjà des profits. Ces gérants d'Impact sont souvent spécialisés par secteurs. Par conséquent, leurs fonds sont parfois insuffisamment diversifiés. Afin de répondre à cette problématique, il est possible de créer un fonds de fonds permettant d'optimiser la diversification pour les investisseurs. Les gérants multi-actifs expérimentés disposent du savoir-faire spécialisé requis pour sélectionner ces experts de *Private Equity* et construire un portefeuille sous forme de « fonds de fonds », composé de différents investissements d'Impact.

Aujourd'hui, investir dans des entreprises à impact revient à investir pour un meilleur avenir. Nous sommes convaincus qu'à terme, l'investissement d'Impact sera perçu comme un mode d'investissement à part entière.

¹En 2019 - ²Sur les 266 participants, 176 ont indiqué chercher à générer des performances en ligne ou supérieures à celles du marché. <https://thegin.org/research/publication/impin-survey-2019>, Executive Summary, consulté le 4 décembre 2019. - ³Annual Impact Investor Survey, Global Impact Investing Network, 9ème édition, 2019. Sur les 266 participants au sondage, 95% ont répondu à la question portant sur la performance financière comparée aux attentes. Parmi eux, 91% ont indiqué que les performances étaient en ligne ou supérieures aux attentes. - ⁴O'meed Sathe, Vice President, Impact Investments, Prudential Financial, <https://thegin.org/prudential-financial>, consulté le 4 décembre, 2019.



**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
RENDEZ-VOUS SUR
CANDRIAM.COM**



INFORMATION IMPORTANTE : ce document commercial est publié pour information uniquement, il ne constitue pas une offre d'achat ou de vente d'instruments financiers, ni un conseil en investissement et ne confirme aucune transaction, sauf convention contraire expresse. Bien que Candriam sélectionne soigneusement les données et sources utilisées, des erreurs ou omissions ne peuvent pas être exclues a priori. Candriam ne peut être tenue responsable de dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation de ce document. Les droits de propriété intellectuelle de Candriam doivent être respectés à tout moment; le contenu de ce document ne peut être reproduit sans accord écrit préalable. Candriam recommande aux investisseurs de consulter sur son site www.candriam.com les informations clés pour l'investisseur, le prospectus et tout autre information pertinente avant d'investir dans un de ses fonds y inclue la valeur liquidative des fonds. Ces informations sont disponibles en anglais ou dans une langue nationale pour chaque pays où le fonds est autorisé à la commercialisation.

INVESTISSEMENT ET CLIMAT : OÙ EN EST LE *GREENWASHING* ?

Les efforts de certains acteurs financiers pour prendre en compte le changement climatique se constatent. Mais l'intégration ESG relève des méthodologies disparates, et la tendance à verdir abusivement certains produits existe. Alors où se situent les frontières du *greenwashing* ? Comment les labels et réglementations l'encadrent-ils ? Est-il possible de mobiliser son épargne en faveur du climat ?

Par Marie Vabre

Des scandales liés au *greenwashing* émergent dans le secteur. DWS, filiale de Deutsche Bank est l'objet d'une enquête fédérale américaine, soupçonnée d'avoir surévalué l'ampleur de son intégration ESG. « Comme la pratique ESG s'impose, le risque de *washing* devient de plus en plus fort. Certains y vont à reculons, en se disant qu'ils vont d'abord communiquer et aviser ensuite », commente Grégoire Cousté, secrétaire général du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR). En effet, l'offre de produits ISR grandit et parallèlement, la difficulté de s'y retrouver en tant qu'investisseur. Au 3e trimestre, 1 111 « Fonds durables » représentaient 719 Mds€ d'encours (Novethic Market Data).

L'ESG, « OUTIL D'AJUSTEMENT DE PERFORMANCE ET DE RISQUE »

« 1 actif sur 3 dans le monde est soi-disant géré de manière durable, selon le dernier rapport de la *Global Sustainable Investment Alliance* (GSIA, 2020) », commente Christophe Revelli, enseignant-chercheur à Kedge Business School. « En réalité, la marge pour parvenir à une finance vraiment durable est énorme. Le montant des subventions publiques et privées aux énergies fossiles est démesuré ; les scandales environnementaux sont nombreux ; les indicateurs sur les écosystèmes terrestres chutent encore ; seulement 1% du marché obligataire mondial est vert, dont la moitié n'a aucun reporting d'impact ou de sous-jacents écologiques (...). L'ESG reste un outil d'ajustement de performance et de risque ». Les trois grands courants : intégration ESG, investissement à impact et finance solidaire demeurent très hétérogènes dans leur méthodologie. « Pour les acteurs ne prenant en compte les critères ESG que s'ils ont un impact financier, il nous semble compliqué de parler d'investissement responsable ou à impact, dans la mesure où l'objectif visé est uniquement financier. Autrement dit, pour ne pas faire de *greenwashing*, il nous semble essentiel d'affirmer clairement son 'intention' d'avoir un impact positif sur l'économie », distingue Ladislav Smia, Responsable de la recherche IR chez Mirova.

FOSSILES ET ETF DANS DES FONDS LABELLISÉS

Le Label ISR a été sévèrement critiqué, notamment par l'Inspection Générale des finances qui a recommandé de « rehausser son niveau d'exigence » et de « mettre l'accent sur la transparence » (IGF, rapport 2020). Son approche est centrée sur les processus d'analyse ESG, non pas sur le contenu des portefeuilles, ni sur des objectifs ESG mesurables. « Un épargnant ne s'attend pas à retrouver des fossiles dans le label. A l'inverse, certains produits non labellisés en sont dépourvus », soulève Grégoire Cousté. « Ce décalage est incompréhensible pour ceux qui pensent investir sans fossile. Le FIR plaide pour plus de lisibilité au sein du Label ISR. Nous proposons un système de graduation avec 4 à 5 niveaux d'exigence ». Ce label est actuellement en pleine réforme, une nouvelle version sortira prochainement.

Les ETF, instruments de gestion passive, peuvent-ils être considérés comme « durables » ? Lorsqu'il investit dans un ETF, l'épargnant achète la part d'un fonds qui réplique un indice de marché. « Le cas des ETF labellisés est un sujet de discussion, il faut parvenir à les classer. Ils seraient en bas de l'échelle si la graduation s'appliquait », précise Grégoire Cousté. Le FIR est également ouvert à faire labelliser les indices dans le futur. Pour Christophe Revelli : « Lorsque l'on voit que des ETF BlackRock

sont labellisés, l'épargnant a le droit de se poser des questions de l'utilité réelle de sa démarche (flou du label, manque de lisibilité, de transparence...) ».

Le professeur de finance durable de la Kedge Business School estime que la multinationale utilise le « durable » comme argument marketing. « BlackRock, c'est un discours de Larry Fink pro-climat tous les ans à l'attention des actionnaires ; mais en même temps, le financement de 87 Mds\$ dans les fossiles en 2019 ; le soutien de 3 résolutions de lutte contre le réchauffement climatique sur 36 lors d'AG d'entreprises américaines cotées ; le vote contre la résolution d'actionnaires soumise à l'AG de Total, lui demandant d'aligner ses activités sur l'accord de Paris. Je suis presque déçu que le monde se soit rendu compte du *greenwashing* seulement lorsque Tariq Fancy a parlé ». De plus, le géant américain est critiqué pour son lobbying qui vise à influencer les plans de l'Union européenne en matière de climat.

DES OBLIGATIONS VRAIMENT VERTES ?

C'est le produit phare de la finance durable. Après un 1er trimestre 2021 record, les émissions mondiales d'obligations vertes, sociales et durables ont totalisé 189 Mds\$ au 2e trimestre (Moody's). En théorie, les fonds sont destinés au financement d'activités ayant un bénéfice environnemental, mais ils recouvrent une multitude de réalités. L'absence de standard réglementaire international ne permet pas d'éviter le *greenwashing*. « Ces émissions devraient être exclusivement réservées aux entreprises s'étant engagées sur des objectifs de décarbonation (...) et n'étant pas impliquées dans les secteurs les plus polluants (fossiles, aérien, etc.) », pointe Reclaim Finance. Ce qui est loin d'être le cas. De plus, « l'obligation verte devrait être émise à un coût supérieur à celui d'une obligation classique, ce qui constituerait une incitation financière, mais il n'en est rien. La finance ne fournit aucune prime verte et donc, aucune accélération à la transition », décrypte Julien Lefournier, co-auteur, avec l'économiste Alain Grandjean de L'illusion de la finance verte.



COMMENT L'AMF LUTTE-T-ELLE CONTRE LE *GREENWASHING* ?

L'Autorité des Marchés Financiers a défini une feuille de route en 2018, renforcée par la Loi PACTE. Parmi ces actions, le lancement de contrôles sur la gestion ISR pour évaluer la réalité des pratiques décrites par les SGP. L'AMF a également créé une commission dédiée aux thématiques socio-environnementales. Cette dernière travaille en collaboration avec l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), notamment pour la mise en œuvre du suivi et de l'évaluation des engagements des entités de la Place financière en matière de climat. En 2020, l'AMF a publié une doctrine à destination des SGP pour tous les fonds commercialisés en France, sur les règles d'information des investisseurs. En théorie, seule une approche extra-financière « significativement engageante » permet d'en faire un élément de communication centrale.

« Seul moyen de faire bouger les lignes très vite : ré-encastrent la finance dans la décision politique, réguler le marché, mettre plus de stabilité financière avant de penser durabilité. La doctrine AMF va dans ce sens, le pack de régulation européenne pousse, notamment la SFDR. Il faut aller plus loin sur la sanction en fonds propres, les condamnations, la fin de la gratuité du capital naturel, les subventions publiques aux fossiles, le *quantitative easing* », énumère Christophe Revelli.

TAXONOMIE EUROPÉENNE : VERS PLUS DE TRANSPARENCE ?

La Taxonomie, présentée comme pièce centrale de la stratégie réglementaire pour une finance durable, a vocation à apporter plus de transparence. « Le règlement encourage les investisseurs à identifier, évaluer et atténuer les incidences négatives de leur investissement sur la société et l'environnement », commente Annaïg Antoine des Principes for Responsible Investment (PRI). Cependant, au sein de la Commission, il existe des désaccords sur les secteurs vers lesquels flécher l'investissement. Selon Lucie Pinson de l'ONG Reclaim Finance : « Le cadre réglementaire n'est pas assez contraignant. La France s'associe avec des pays européens qui ont la pire politique climatique pour inclure le gaz et le nucléaire. On voit déjà poindre le risque d'une taxonomie à double vitesse : certains investisseurs s'en tenant à une application stricte, sans gaz et nucléaire, et d'autres qui mettront en avant des produits dits alignés avec la taxonomie, incluant ces énergies », met-elle en garde.

« L'UE doit veiller à ce que la taxonomie reste fondée sur des preuves scientifiques concluantes », plaide Annaïg Antoine. « Pour fertiliser cette taxonomie, il faut des mesures, fiscales ou de type *brown penalizing factor*, pour que la production d'actifs financiers et donc, physiques bruns, soit fortement diminuée au profit des verts. Sans quoi, on retombe dans le piège de l'obligation verte », prévient Julien Lefournier. Pour le moment, « le flou qui plane sur ce cadre réglementaire rend leur application complexe et hétérogène », concède Coline Pavot, Responsable de la Recherche ESG à La Financière de l'Échiquier (LFDE).

DES CAPITAUX POUR LE CLIMAT ?

A la COP 26, l'annonce de la *Glasgow Financial Alliance for Net Zero* (GFANZ), représentant plus de 450 établissements financiers et 130 000 Mds\$ d'actifs, n'implique aucune contrainte de gestion réelle, « notamment aucune règle qui empêche de financer l'expansion des fossiles, justement incompatible avec l'objectif net zéro en 2050 », pointe Julien Lefournier. Le rapport *Banking on Climate Chaos* 2021 a révélé que les 60 plus grandes banques du monde ont accordé 3 800 Mds\$ aux entreprises actives dans les secteurs du pétrole, du gaz et du charbon depuis l'accord de Paris, avec des financements plus hauts en 2020 qu'en 2016, et ce, surtout en France. En octobre dernier, La Banque Postale (LBP) a annoncé devenir la « 1ère banque au monde à sortir des énergies fossiles d'ici 2030 ». A partir de janvier 2022, BNP Paribas, Crédit agricole, Société générale, BPCE, Crédit mutuel et La Banque Postale cesseront de financer les entreprises : « dont la part d'hydrocarbures non conventionnels dans l'exploration et la production (pétrole de schiste, gaz de schiste et sables bitumineux) serait supérieure à 30 % de leur activité ».

Des acteurs historiques de l'ISR assurent maintenir l'actionnariat dans l'industrie fossile pour accompagner sa transition. Certains critiques objectent que c'est un alibi pour poursuivre des investissements performants. L'étude de l'activité d'engagement actionnarial – vote et dialogue – est un bon indicateur de la réalité des pratiques. Les SGP porteuses de méthodes plus poussées les justifient. « La transparence et une information reposant uniquement sur des preuves de nos engagements, permettent d'éviter ce risque de *greenwashing* », précise Cesare Vitali, analyste ESG chez Ecofi qui dialoguait jusqu'à lors, avant de renforcer sa politique climat, via l'exclusion totale des fossiles non conventionnelles d'ici la fin de l'année. En 2020, pour la toute 1ère fois en France, un groupement de 11 investisseurs européens, coordonné par Meeschaert AM, a déposé une résolution demandant à Total la publication de sa Stratégie pour aligner ses activités avec les objectifs de l'Accord de Paris. Parmi eux, les Français : Crédit Mutuel AM et Assurances, Ecofi, La Banque Postale AM et Sycomore AM. En 2021, un groupe minoritaire d'investisseurs a voté contre le Plan Climat de Total, le jugeant insuffisant. Les actionnaires français impliqués étaient Meeschaert, Ircantec, La Française, Sycomore, LBP AM.

DES OBJECTIFS, MESURES ET INDICATEURS DE SUIVI PLUS POUSSÉS

Pour Coline Pavot de LFDE : « L'important est que le message adressé à l'investisseur soit clair pour ne laisser aucun doute sur ce que va financer son épargne. Pour cela, la transparence de la société de gestion est primordiale. Sa méthodologie, ainsi que ses investissements doivent être accessibles à tous et clairement exposée, notamment par la transparence de l'inventaire, par la publication de reporting sur des indicateurs de performance ESG, dont des indicateurs climatiques ». Les émissions de gaz à effet de serre constituent ce que les économistes appellent une externalité négative ou « défaillance du marché », les émetteurs ne payant pas le prix de ces dommages. Mais certains acteurs s'y intéressent de plus près.

Axylia a développé le Score Carbone des entreprises et des fonds : « Nous sommes les premiers à retenir un seul critère simple : convertir en euros les émissions de CO2 – tous scopes 1, 2, 3 – comme si la Nature envoyait sa facture », explique son fondateur, Vincent Auriac. « Nous nous sommes basés sur les recherches des économistes du climat qui valorisent la tonne de CO2 à 108 euros. C'est un niveau supérieur au prix du quota européen (autour de 65 € en novembre 2021) et aux autres prix mondiaux. Sur un échantillon de 50 fonds Actions européennes (encours 69 Mds€), 72% ne survivraient pas. Cela signifie qu'en cas de tarification du carbone, leurs souscripteurs courent un fort risque de perte sur leur épargne », prévient-il.

Pour mesurer la performance extra-financière, LBP AM a conçu et développé un outil innovant, qui se différencie en ajoutant le T de Territoires, à E, S et G. En partenariat avec Carbone 4, elle a aussi développé une méthodologie pour mesurer l'alignement d'un portefeuille d'investissement en infrastructures, avec une trajectoire 2°C. De son côté, Ecofi publie mensuellement un reporting intégré, financier et extra-financier, comprenant « notamment 6 indicateurs d'impact, comme l'intensité carbone, calculée sur la base des émissions de scope 1, 2, 3 », détaille Cesare Vittali. Autre cas, Mirova a développé, avec Carbon4 Finance, un indicateur d'alignement climatique des portefeuilles, incluant les principes de cycle de vie, la prise en compte des émissions évitées et intégrant des éléments prospectifs, afin que chacun de ses portefeuilles « soit au moins aligné avec un

scénario 2°C ». La société communique systématiquement une température de ses investissements. Candriam intègre les niveaux d'émissions de CO2 des entreprises à son analyse financière. Ses rapports mensuels incluent des outils pour aider à déterminer l'impact des investissements sur le changement climatique. Le gestionnaire a également développé un outil propriétaire permettant d'analyser en détail sa contribution – en termes de pourcentage de chiffre d'affaires – à la thématique environnementale.

Dernier exemple, Sycomore a développé la Net Environmental Contribution (NEC), outil permettant de mesurer le degré d'alignement des entreprises et des portefeuilles avec la transition environnementale, sur une échelle unique graduée de -100 % à +100 %. « Nous sommes convaincus qu'une métrique n'a de l'avenir que si elle est transparente, internationale et ouverte. Nous avons décidé, avec nos partenaires Quantis et I Care & Consult, de la passer en open source en 2020, et de l'ouvrir à tous en lançant la NEC Initiative (NECi) », explique Jean-Guillaume Péladan, Directeur de la Stratégie Environnement chez Sycomore AM. De plus, la NECi a participé au lancement de Rift, une application mobile initiée par les équipes de LITA.CO, qui scanne l'impact sociétal et environnemental des comptes courants, livrets A et assurances-vie.



INVESTISSEMENT À IMPACT :
LES ACTIFS LIQUIDES BRAVENT LES DIFFICULTÉS

UN CONSENSUS SE DÉGAGE AUTOUR DES EXIGENCES AUXQUELLES UN INVESTISSEMENT À IMPACT DOIT SATISFAIRE. ELLES SONT AU NOMBRE DE TROIS : L'INTENTIONNALITÉ, L'ADDITIONNALITÉ ET LA MESURE DE L'IMPACT.

Par Jean-Philippe Desmartin, Directeur de l'Investissement Responsable, Edmond de Rothschild Asset Management



Revenons quelques années en arrière. L'investissement à impact est né il y a environ une génération en Amérique du Nord dans l'univers des actifs réels tels que le private equity, les infrastructures ou encore l'immobilier. On comprend bien cette genèse liée aux actifs illiquides. L'exigence d'additionnalité, plus facile à démontrer dans les actifs réels, est en effet un exercice bien plus compliqué du côté des actifs liquides. Pour les actions cotées en Bourse, la dette d'entreprises ou encore la dette souveraine, l'intentionnalité peut être établie. L'intégration d'un objectif social et/ou environnemental ex ante dans le processus d'investissement d'un fonds, qui va s'appliquer à l'occasion de chaque investissement, est de plus en plus répandue, en particulier dans les fonds classés article 9 selon le règlement européen SFDR de mars 2021. Pour un fonds thématique actions ou obligataire du type « green bond », l'intentionnalité est même naturelle et facile à évaluer. Le gérant d'un fonds thématique actions tourné vers les solutions en matière de durabilité pourra s'appuyer sur un ou plusieurs des 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies à l'horizon 2030. Il pourra aussi s'engager à aligner son portefeuille avec l'Accord de Paris en matière de climat. La mise en place de la taxonomie verte de l'Union européenne à partir de 2022 va faciliter ce suivi pour les objectifs environnementaux. Le volet social n'est pas en reste avec des thématiques telles que le capital humain, l'éducation ou encore la santé.

UN ACCÈS INÉGAL À L'INFORMATION

La question de la mesure de l'impact s'avère plus compliquée à aborder dans les actifs liquides par rapport aux actifs réels car, pour des raisons de proximité, l'accès à la donnée est souvent plus difficile. Prenons l'exemple du suivi de la création nette d'emplois. Un investisseur de Private Equity pourra appeler le patron d'une PME dans laquelle il investit et obtenir l'information dans la journée. A l'inverse, très rares sont les entreprises cotées en Bourse ou émettrices d'obligations qui communiquent cette information. L'investisseur devra alors le plus souvent faire ses propres estimations. Bonne nouvelle malgré tout pour les investissements dans les actifs liquides : l'accès à l'information en lien avec les critères ESG pertinente, consolidée et pérenne se développe année après année et facilite progressivement la mesure de l'impact grâce des indicateurs variés comme les émissions de gaz à effet de serre (GES) relatives aux scopes 1,2,3 et évitées, le pourcentage de femmes dans les comités exécutifs des entreprises ou encore

le taux d'imposition effectif en matière de fiscalité. Il reste encore de nombreux objectifs à mesurer comme la biodiversité mais les progrès des 10 dernières années sont considérables.

DES PISTES POUR PROUVER L'ADDITIONNALITÉ

Reste le mur de l'additionnalité. Il s'agit en l'espèce de pouvoir répondre à la question : si l'actif n'avait pas été financé par tel investisseur en particulier, que se serait-il passé, quelle serait la différence ? Contrairement aux gestionnaires de fonds illiquides, un gérant de fonds liquide ne peut par définition pas s'engager à l'avance sur une période précise de détention d'un actif particulier. Sa responsabilité fiduciaire est d'ailleurs en jeu. Il lui est dès lors difficile de prouver l'additionnalité de son investissement. Contrairement aux actifs illiquides, il n'est pas à l'origine de la construction d'un parc d'éoliennes (infrastructure verte) ou d'un bâtiment à énergie positive (green building). Dans l'immense majorité des cas, un investisseur aura détenu cet actif avant lui et le détiendra après lui. Certaines approches témoignent néanmoins d'une démarche proactive. En participant par exemple à une introduction en Bourse ou à une émission primaire de dettes et en conservant ses titres pendant plusieurs années (faible rotation, gestion « long only »), l'investisseur démontre en pratique cet esprit d'additionnalité. Autre piste intéressante, le dialogue et l'engagement. Individuels ou collectifs, ils permettent de viser une amélioration de la transparence du respect des critères ESG, de la performance opérationnelle et même des transformations stratégiques d'un émetteur, dans l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes. Enfin, une dernière approche consiste à partager ses avancées avec l'ensemble des acteurs et de contribuer à des initiatives publiques comme privées pour favoriser les progrès au niveau local (France, Suisse...), régional (Europe) ou global. Il s'agit d'ailleurs d'un des six engagements pris dans le cadre des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), réseau d'investisseurs soutenu par les Nations Unies. Les résultats obtenus dépassent alors largement le périmètre d'origine circonscrit au simple montant investi par un seul investisseur.

Si l'investisseur dans les actifs liquides rencontre davantage de difficultés que dans l'univers des actifs réels pour mesurer et piloter le couple rendement/risque financier mais aussi l'empreinte sociale et environnementale de ses placements, sa feuille de route est claire : générer un impact positif tangible sur le monde dans lequel nous évoluons.

AVERTISSEMENT : Novembre 2021. Le présent document est émis par Edmond de Rothschild Asset Management (France). Ce document n'a pas de valeur contractuelle, il est conçu exclusivement à des fins d'information. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation du Groupe Edmond de Rothschild. Les informations figurant dans ce document ne sauraient être assimilées à une offre ou une sollicitation de transaction dans une juridiction dans laquelle ladite offre ou sollicitation serait illégale ou dans laquelle la personne à l'origine de cette offre ou sollicitation n'est pas autorisée à agir. Tout investissement comporte des risques. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. EdRAM ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations figurant dans ce document. Ce document n'a pas été revu ou approuvé par un régulateur d'une quelconque juridiction. Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans cette présentation reflètent le sentiment d'EdRAM sur les marchés, leur évolution, compte tenu du contexte économique et des informations possédées à ce jour. Ils peuvent ne plus être pertinents au jour où l'investisseur en prend connaissance. EdRAM ne saurait être tenu responsable de la qualité ou l'exactitude des informations et données économiques issues de tiers. «Edmond de Rothschild Asset Management» ou «EdRAM» est le nom commercial des entités de gestion d'actifs du Groupe Edmond de Rothschild. Ce nom fait également référence à la division Asset Management du Groupe Edmond de Rothschild.

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)
47, rue du Faubourg Saint-Honoré 75401 Paris Cedex 08 - Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11.033.769 euros - Numéro d'agrément AMF GP 04000015 | 332.652.536 R.C.S. Paris



POUR PLUS
D'INFORMATIONS,
RENDEZ-VOUS SUR
FUNDS.EDRAM.COM





MICHÈLE PAPPALARDO « LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EST UNE DÉMARCHE DE PROGRÈS SANS FIN »

Depuis octobre, l'ancienne présidente de chambre et rapporteure générale à la Cour des comptes préside le comité du label ISR. Une nouvelle mission qu'elle appréhende avec un regard neuf mais aiguisé par ses années passées au coeur des rouages de l'État.

Par Hélène Porret

©DR
Michèle Pappalardo, Présidente du label ISR

Elle a fait ses adieux à la Cour des comptes et à ses dorures. Depuis avril dernier, Michèle Pappalardo a monté sa « petite entreprise », une société de conseil en matière de développement durable, de RSE, de protection de l'environnement et de maîtrise de l'énergie pour les acteurs publics ou privés.

Retirée dans sa maison d'Issy-les-Moulineaux, qui est aussi son nouveau bureau, cette énarque de 65 ans se réjouit de pouvoir enfin se frotter à des cas concrets, et de choisir ses sujets. Un goût de liberté retrouvée pour celle qui admet ne pas avoir sa langue dans sa poche. « Quand on occupe des postes à responsabilité, il est évident qu'on ne peut pas dire tout ce qui nous passe par la tête. Aujourd'hui, je peux me le permettre », sourit-elle.

Désormais à son compte, la consultante gère seule ses journées. « Cela ne m'effraie pas. Pendant longtemps, je n'ai pas eu de secrétariat. J'ai appris à être autonome, lance l'ancienne présidente de chambre et rapporteure générale, j'espère juste ne pas me mettre trop de choses sur le dos », ajoute-elle en ajustant le châle qui recouvre ses épaules.

Difficile pour cette boulimique de travail qui n'a eu de cesse de multiplier les casquettes tout au long de sa carrière.

Une soif d'apprendre et de comprendre

Diplômée de Sciences Po Paris, et de l'école nationale de l'administration (ENA), cette native de Toulouse fait ses armes à la direction des affaires générales et financières de TDF (Télédiffusion de France) et à la Cour des comptes comme conseillère référendaire. En 1993, à 37 ans, elle devient directrice de cabinet de Michel Barnier, alors ministre de l'Environnement.

Jusqu'en 1995, la commis de l'Etat, qui nourrit à cette époque-là un intérêt particulier pour les questions liées aux ressources et au gaspillage, épluche les dossiers environnementaux avec un appétit sans bornes. « Nous sommes arrivés après Ségolène Royal, qui avait notamment fait voter une loi sur l'élimination des déchets. Il y avait un vrai bouillonnement. Mais tout restait à faire. On ne parlait pas encore vraiment de climat », se souvient-elle.

En 1996, elle tourne les talons au monde politico-administratif pour prendre la direction de France 2. « Ce sont à chaque fois des opportunités qui se sont présentées à moi. Je n'ai jamais eu de plan de carrière », explique l'ex-patronne de chaîne, aussi pas-

sionnée d'environnement que de communication et de médias. « Il y avait là encore quelque chose d'innovant. A cette période, la télévision avait un rôle à jouer pour faire passer des messages pédagogiques aux citoyens », souligne-t-elle avant d'ajouter : « je suis convaincue que ce sont eux qui peuvent agir et faire bouger les choses, et non les politiques. Mais pour qu'ils fassent, il faut qu'ils sachent. »

Après un retour en 1999 à la Cour des comptes, le refuge au sein duquel elle peut « prendre du recul pour comprendre comment le monde évolue », Michèle Pappalardo accepte la présidence de l'ADEME (Agence de la transition écologique). Nous sommes en 2003, et la canicule fait des ravages. « C'est à ce moment-là que le grand public a compris ce qu'était le réchauffement climatique. Les sujets autour des énergies renouvelables ont commencé à intéresser. Cela nous a donné une grande marge de manœuvre pour véhiculer des messages », explique celle qui a officié au sein de l'ADEME pendant cinq ans.

Le difficile exercice du pouvoir

En 2008, le ministre de l'Ecologie, Jean-Louis Borloo, la nomme première Commissaire générale au développement durable. Une fonction qu'elle assure jusqu'en 2011 avant de retourner à nouveau à la Cour des Comptes où elle deviendra présidente de chambre en 2017. Mais à peine nommée depuis quatre mois, Michèle Pappalardo quitte, à la surprise générale, son poste pour donner un coup de main à un nouveau venu en politique : Nicolas Hulot. En mai 2017, le militant écologiste fait son entrée au ministère de la Transition écologique et solidaire, avec une certaine réserve de sa nouvelle directrice de cabinet.

« Je n'ai jamais été fan qu'il se lance en politique, mais quand il a voulu le faire cela m'a paru évident de l'aider », réagit celle qui l'a connu lors de sa présidence à l'ADEME, et qui l'a accompagné pendant 18 mois, le temps de son mandat. « C'était à la fois compliqué mais aussi instructif de le voir évoluer au milieu de ce monde dont il ignorait tous les codes. Pour lui, tout paraissait surprenant et bizarre. Cela m'a conduit à m'interroger sur des choses qui me paraissaient jusque-là normales. »

Si Michèle Pappalardo assure les deux mois de transition avec le nouveau ministre François de Rugy, elle retrouve vite la Cour des Comptes en novembre 2018. Très attachée à cette institution, elle a toutefois choisi de tirer sa révérence en avril dernier pour se mettre cette fois à son compte.

Nouvelle mission

Un retrait de la fonction publique qui ne l'empêche pas d'accepter de nouveaux postes à responsabilité. Depuis octobre, l'ancienne magistrate préside le comité du label ISR (investissement socialement responsable). Un défi pour celle qui connaît peu le monde de la finance. « J'arrive avec un esprit ouvert. Je ne connais ni les sigles, ni les outils. On peut le voir comme une faiblesse. Je préfère l'envisager comme une force », souligne la présidente qui fait confiance à son expérience et son sens de la logique.

Créé en 2016 par le ministère de l'Economie et des Finances, le label ISR est l'un des premiers labels d'épargne en Europe. Son ambition ? « Permettre aux épargnants, ainsi qu'aux investisseurs professionnels, de distinguer les fonds d'investissement mettant en œuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable (ISR), aboutissant à des résultats mesurables et concrets. » Autrement dit, faire progresser l'ensemble des acteurs économiques vers plus d'exigence de développement durable.

Pour rendre plus concret cet objectif, Michèle Pappalardo, qui aime user de pédagogie avec ses interlocuteurs, prend l'exemple de ce qu'il s'est passé avec le marché de l'électroménager. Suite à une directive européenne apparue en 1992, les fabricants ont dû apposer des étiquettes énergétiques sur leurs produits. « Au début, on ne voyait que du C, du D, du E ou du F. Puis, en poussant leurs exigences, les entreprises ont pu mettre du B puis du A », se remémore l'ancienne haute fonctionnaire, avant de poursuivre : « Aujourd'hui, quand on se rend chez Darty, on ne voit que des A+, ou A++, A+++... car les entreprises cherchent à faire toujours plus. Cela vexe peut-être les financiers que je les compare à des réfrigérateurs. Mais c'est dans ce type de démarche que l'on souhaite inscrire le label ISR. »

Contrairement aux labels spécialisés comme Greenfin et Finansol, le label ISR s'adresse à tous les secteurs d'activité. Au 15 novembre 2021, 821 fonds étaient labellisés pour un total de près de 680 milliards d'euros d'encours.

Un label en révision

L'attribution du label est réalisée par trois organismes d'audit externes : Afnor Certification, EY France et Deloitte. Ces certificateurs s'assurent que les fonds candidats répondent aux exigences du référentiel qui doit bientôt être réformé.

« A moins qu'il n'évolue radicalement, le label ISR s'expose à une perte inéluctable de crédibilité et de pertinence », alertait en décembre 2020 un rapport de l'Inspection générale des finances publiques. « Le label ISR fait à l'épargnant une promesse confuse. Il affiche une ambition d'impact social et environnemental mais ses exigences, fondées sur la notation ESG des émetteurs, ne sauraient garantir un fléchage effectif des financements vers des activités relevant d'un modèle économique durable », poursuivaient sévèrement les auteurs.

« Je suis convaincue que ce sont eux (les citoyens) qui peuvent agir et faire bouger les choses, et non les politiques. Mais pour qu'ils fassent, il faut qu'ils sachent. »

Nommée par Bercy pour réfléchir sur l'évolution du référentiel du label ISR, Michèle Pappalardo se retrouve les manches. Premier objectif : augmenter la confiance des épargnants en expliquant ce qu'est ce référentiel mais aussi ce qu'il n'est pas. « La communication des uns et des autres, volontairement ou involontairement, sème un peu de confusion. Il faut remettre les choses à plat et proposer aux épargnants et aux investisseurs des produits qui correspondent à ce qu'ils veulent », appuie la nouvelle présidente de sa voix grave.

A destination des certificateurs, un fascicule d'interprétation du guide doit voir le jour. Le premier d'une longue série selon Michèle Pappalardo. « Il faut comprendre que le développement durable est une démarche de progrès sans fin. Il y aura toujours des choses à améliorer », fait-elle remarquer. Dans son marathon, le comité poursuit un second objectif : mettre à jour le référentiel actuel en intégrant notamment la finance à impact et les nouvelles réglementations européennes, comme celle sur la taxonomie.

Le ministère a fixé une échéance. Rendu de la copie : avant la fin 2022.

LA GESTION FORESTIÈRE DURABLE

ÇA EXISTE !



Les trois quarts des massifs forestiers français sont détenus par des propriétaires privés, qui exploitent le bois des forêts tout en assurant leur préservation. Peu connues du grand public, les pratiques de la gestion forestière - et leur caractère durable - sont essentielles pour assurer les équilibres environnementaux et économiques de ces espaces naturels.

Camille Prigent Fondatrice Investir éthique

Investir dans la forêt peut faire rêver. Mais contribuer à faire vivre l'industrie du bois tout en préservant la nature vient avec son lot de défis pour les propriétaires forestiers. La France totalise 25 millions d'hectares de forêts, 75% de ces massifs étant détenus par des propriétaires privés. Le principal revenu que ces derniers tirent de la forêt est lié à la vente de bois, qui sera utilisé dans la construction, le secteur de l'emballage ou encore en bois de chauffage. La plupart des forêts tirent également des revenus de la location des parcelles pour la chasse. Une pratique peu rentable qui permet surtout d'assurer la régénération des arbres, car il n'existe plus de prédateurs naturels à certaines espèces qui mangent les jeunes plants, comme les chevreuils. Le rendement associé à l'exploitation forestière est généralement modéré, autour de 2% annuels. Il est compensé en partie par la prise de valeur du massif, qui augmente année après année pour les forêts bien gérées, ainsi que par des avantages fiscaux conséquents. Mais attention : la gestion forestière est aussi soumise à des impératifs réglementaires stricts.

Des obligations de gestion durable

Toutes les forêts de plus de 25 hectares ont l'obligation de rédiger un plan simple de gestion, qui va décrire le programme de coupes et de travaux effectués sur les parcelles détenues sur dix à vingt ans. Ce plan doit être agréé par l'un des Centres régionaux de la propriété forestière, le but étant de contrôler les pratiques des gestionnaires et de s'assurer qu'elles sont compatibles avec le renouvellement de la forêt. Les propriétaires de parcelles plus petites doivent quant à eux rédiger un règlement type de gestion, une formalité simplifiée

mais qui doit également être validée par les autorités compétentes. Comme le plan simple de gestion, ce document permet de définir un programme de coupe avec la même exigence de gestion durable. La forêt fait d'ailleurs partie des secteurs d'activités qui ont été intégrés à la taxonomie européenne, système de classification des activités « vertes ». L'intégration de la filière bois à cette taxonomie, assortie des critères à respecter pour être considérée comme une activité durable, est prévue pour 2022.

Des enjeux environnementaux croissants

En plus de ces obligations légales, les gestionnaires forestiers font face à un défi grandissant : le réchauffement climatique. Il s'agit d'un risque important à prendre en compte, puisqu'il pourrait être la cause de la crise des scolytes, qui a causé de nombreux ravages dans les forêts de l'est de la France notamment, et qu'il aggrave également des phénomènes existants, comme les feux de forêts dans le Sud. Pour adapter les forêts françaises, les gestionnaires font évoluer leurs pratiques, multipliant les essences et les provenances présentes sur une même parcelle. Ils sont aussi de plus en plus nombreux à faire un travail sur le sujet du carbone, la forêt étant un réservoir de carbone considérable. Certains groupements forestiers sont allés jusqu'à réaliser des calculs précis sur la quantité de bois stocké dans les sols et le bois, dans le cadre de la labellisation Greenfin, octroyée à deux groupements forestiers d'investissement de France Valley. Réservoir de biodiversité, patrimoine naturel indispensable à notre économie et notre bien-être, la forêt est un actif durable qui demandera à son propriétaire un engagement important, à la hauteur des enjeux qui y sont associés.

Deux façons d'investir dans la forêt

Il est possible d'investir dans la forêt de deux manières différentes : en achetant directement des parcelles ou en acquérant des parts de groupement forestier. Dans ce dernier cas, le propriétaire délègue la gestion du massif au groupement, qui s'occupera des acquisitions, de l'entretien et des coupes. Ces deux façons d'investir n'ont pas tout à fait les mêmes avantages en matière de fiscalité - par exemple, il est possible de bénéficier d'un abattement de 75 % sur la valeur du bien transmis à ses enfants dans le cadre d'une donation dès le premier jour de détention lorsque l'achat se fait en direct, et au bout de deux ans si l'on achète via un groupement. En revanche, ces deux types d'investissements sont soumis exactement aux mêmes contraintes réglementaires avec l'obligation, dans un cas comme dans l'autre, de gérer durablement.



POUR DÉCOUVRIR INVESTIR-ETHIQUE.FR,
RENDEZ-VOUS ICI



INVESTIR DANS DES PROJETS POUR ALLIER IMPACT ET TRAÇABILITÉ DE SON ÉPARGNE

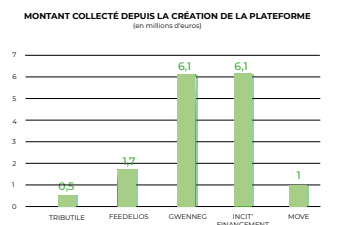
Les épargnants, grâce à leurs investissements, disposent aujourd'hui d'un véritable levier pour influencer sur l'économie et la société. Nombreuses sont les solutions d'investissement qui permettent d'avoir un impact. Novafi.fr a justement été créé pour aider les épargnants à s'y retrouver parmi tous ces produits financiers. En matière d'impact et de traçabilité, le financement participatif (*Crowdfunding*) tient une place de choix.

Il existe 3 grandes familles de *crowdfunding* : le financement par le don, le prêt (*crowdlending*), ainsi que l'investissement au capital (*crowdequity*).

Nous avons sélectionné pour vous des plateformes de financement qui vous permettent de diriger votre épargne près de chez vous dans votre région, ou bien vers des pays plus lointains en soutenant leur développement économique. Vous pouvez aussi aller plus loin et choisir non seulement le lieu où votre épargne est investie mais aussi le type de projet : ceux soutenus par des femmes, par des agriculteurs engagés, ou bien ceux contribuant au développement des énergies décarbonnées.

PLATFORMES DÉDIÉES AU DÉVELOPPEMENT DE PROJETS DANS UNE RÉGION

PLATFORME	RÉGION	OPÉRATION DE FINANCEMENT	PORTEURS DE PROJETS	MONTANT MINIMUM	MONTANT COLLECTÉ (depuis création)	NOMBRE DE PROJETS FINANCÉS	ANNÉE DE CRÉATION
TRIBUTILE	NORD	Don, dons avec contre-parties, prêt, actions, obligations	Particuliers, associations et entreprises	5 €	0,5 M € (2021)	24 (2021)	2015
FEEDLIOS	OUTRE-MER	Actions, mini bons	Entreprises	100 €	1,7 M € (2021)	8 (2021)	2014
OWENNEG	GRAND-OUEST	Actions, obligations, immobilier	Particuliers, associations et entreprises	—	6,1 M € (2021)	31 (2021)	2015
INCIT FINANCEMENT	AUVERGNE RHÔNE-ALPES	Actions, obligations, obligations convertibles, titres participatifs	Entreprises	100 €	6,1 M € (2021)	25 (2021)	2017
MOVE	CORSE	Don, prêts	Particuliers, associations et entreprises	5 €	1 M € (2021)	—	2017

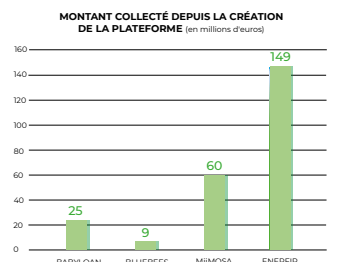


Ces plateformes adoptent des types de financement très variés, du simple don (avec ou sans contrepartie), aux actions et obligations d'entreprises. Le financement participatif permet de soutenir des porteurs de projets qu'ils soient particuliers, associatifs, micro-entrepreneur ou encore entreprises. Ces plateformes proposent des projets uniquement portés par des entreprises d'une région déterminée, celles du territoire Auvergne-Rhône-Alpes pour INCIT FINANCEMENT.

Le financement participatif permet également d'investir dans des projets à l'international, dans des thématiques diverses, afin de soutenir des entrepreneurs du monde entier et les aider à développer leur activité.

PLATFORMES THÉMATIQUES (PAYS EN DÉVELOPPEMENT, AGRICULTURE RESPONSABLE, ÉNERGIES RENOUVELABLES)

PLATFORME	RÉGION	OPÉRATION DE FINANCEMENT	PORTEURS DE PROJETS	MONTANT MINIMUM	MONTANT COLLECTÉ (depuis création)	NOMBRE DE PROJETS FINANCÉS	INSCRITS	ANNÉE DE CRÉATION
BABYLOAN	NORD	Prêts	Micro-entreprises	10 €	25 M €	45361 (2021)	68K (2021)	2008
BLUEBEES	EUROPE, ASIE, AFRIQUE, AMÉRIQUE DU SUD	Prêts, dons	Micro-entreprises, associations	50 €	9 M €	631 (2021)	79K (2021)	2012
MIMOSA	FRANCE	Prêts, dons	Entreprises, associations, particuliers	1000€	60 M €	4500 (2021)	350K (2021)	2014
ENERFIP	FRANCE	Actions, obligations	Entreprises	10 €	149 M €	47 (2021)	30K (2021)	2014

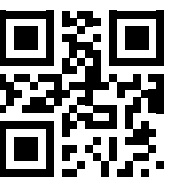


BABYLOAN propose aux investisseurs français d'investir dans des projets de micro-entrepreneurs venant d'une quinzaine de pays, grâce au microcrédit. Les projets s'articulent autour de thématiques à forte valeur environnementale telles que l'accès à l'eau, l'alimentation, l'artisanat ou encore l'énergie. De plus Babyloan met un point d'honneur à favoriser l'entrepreneuriat féminin : « Avec un total de 34 000, les femmes représentent 70 % de nos emprunteurs [...] Nos intermédiaires chargés de sélectionner les projets sur le terrain ont pour consigne de respecter ce pourcentage de 70 % » (Arnaud Poissonnier, fondateur de Babyloan, 2021).

BLUEBEES ainsi que MIMOSA proposent aux investisseurs des projets favorisant la transition écologique, notamment dans le domaine de l'agriculture, l'alimentation, l'éducation ou encore la ruralité. ENERFIP quant à elle, permet aux investisseurs d'investir dans la production d'énergies renouvelables et la transition énergétique en France.



POUR DÉCOUVRIR NOVAFI.FR,
RENDEZ-VOUS ICI



VOTRE ÉPARGNE AU SERVICE DE LA PLANÈTE !

*Une solution d'investissement responsable
pour la transition écologique*



Les labels permettent l'identification de placements responsables et durables pour les épargnants. Ils visent à guider les investisseurs mais n'offrent pas de garantie du capital investi et n'attestent pas de la qualité de la gestion mise en œuvre au travers des fonds. **Le fonds mentionné présente un risque de perte en capital.** Avant d'investir dans un fonds, consultez son DICI disponible sur notre site www.sycomore-am.com

Profil rendement / risque

À risque plus faible,

À risque plus élevé,

1 | 2 | 3 | 4 | 5 | **6** | 7

rendement potentiellement
plus faible

rendement potentiellement
plus élevé